GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION

11e Année — AOUT-SEPTEMBRE 1955 — Nos 8-9

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois d'août et de septembre) 192
2. Exposition Nationale de l'Artisanat et Cinquantenaire de la Fédération des Artisans 192
3. Le 7e Congrès International Ho.Re.Ca. 1955 à Luxembourg . . 197
4. «Journées d'Etudes» du Comité Européen des Congrès Internationaux de Lutte contre les Ennemis des Plantes à Mondorf-les-Bains 201
5. Réunion d'Information sur les Mesures de Facilitation des Transports aériens adoptées en Europe 202
6. Statistiques diverses de l'Administration des Eaux et Forêts. Exercices 1953 et 1954 203
7. Nouvelles de la Cour 249
8. Nouvelles Diplomatiques 250
9. Distinctions honorifiques 252
10. Nouvelles Diverses 253
11. Le Mois en Luxembourg (mois d'août) 256
12. Le Mois en Luxembourg (mois de septembre) 257

SERVICE INFORMATION ET PRESSE
18, RUE ALDRINGER
LUXEMBOURG

Mémorial (mois d'août et de septembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 17 septembre 1955 porte dérogation à la limitation du nombre de lignes et de syllabes prévue par la législation en vigueur en matière de timbre.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 26 août 1955 approuve le Statut de la Conférence de La Haye de Droit international privé, arrêté par la 7e session de la Conférence, le 31 octobre 1951.

Une loi du 10 août 1955 approuve la Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie sur la sécurité sociale et le Protocole spécial, signés à Belgrade le 13 octobre 1954.

Une seconde loi de même date approuve l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, d'une part, et la République Populaire Hongroise, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois nationalisés en Hongrie, signé à Budapest le 1er février 1955.

Une troisième loi de même date approuve l'Accord concernant les relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, signé à Londres le 21 décembre 1954.

La liste des autorités luxembourgeoises à l'étranger chargées du recensement des Luxembourgeois établis dans leur ressort et astreints au service militaire est publiée au « Mémorial » du 6 septembre 1955.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 10 août 1955 fixe les indemnités des officiers, sous-officiers, candidats-officiers et candidats-sous-officiers de réserve de l'Armée.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 10 août 1955 modifie l'arrêté grand-ducal du 20 novembre 1953 concernant le personnel de la Caisse de pension des employés privés.

Exposition Nationale de l'Artisanat et Cinquantenaire de la Fédération des Artisans

A l'occasion du Cinquantenaire de sa fondation, la Fédération des Artisans Luxembourgeois avait organisé du 3 au 12 septembre 1955 une Exposition Nationale de l'Artisanat. Dans cette exposition étaient comprises la XVIIe Foire de l'Ameublement ainsi que l'Exposition Gouvernementale de la Formation Professionnelle.

Ce fut en effet le 31 décembre 1904 qu'un certain nombre de patrons d'entreprises décidèrent de s'unir en une Fédération artisanale, association qui reçut son statut définitif au mois de janvier 1905. Ayant pris une envergure impressionnante, la Fédération des Artisans groupe aujourd'hui 32 Associations artisanales; ses plus belles réalisations sont la fondation de la Mutualité d'Aide aux Artisans ainsi que la Caisse de Pension des Artisans.

La séance d'inauguration.

La journée d'inauguration de l'Exposition fut fixée au samedi, 3 septembre 1955. Le matin, une délégation de la Fédération des Artisans avait déposé des gerbes à la Croix de Hinzert et sur la tombe du premier Président de la Fédération, M. Jean-Pierre Michels.

A 10 heures eut lieu la séance d'inauguration au nouveau hall d'exposition à Limpertsberg. Nombreux furent les invités d'honneur, parmi lesquels S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Lambert Schaus, Ministre du Luxembourg à Bruxelles, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, M. Van Aalst, Président de la Fédération Internationale de l'Artisanat, M. Donald Mallett, Chef du service « Information » de l'O. E. C. E., MM.

les Présidents des Chambres de Métiers de France, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique, économique et culturelle.

Après que la chorale scolaire « Les Enfants de l'Usine » de Dommeldange, placée sous la direction de M. Jean-Pierre Wallers, eut exécuté quelques chansons artisanales, ce furent MM. Paul Neyens, Président fédéral, ainsi que Michel Kalmes, Vice-Président fédéral, qui prononcèrent des allocutions de bienvenue, au cours desquelles les deux orateurs retracèrent l'évolution prise par l'artisanat durant les dix lustres de son organisation. Après que M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Capitale eut également souligné l'importance de l'artisanat luxembourgeois, ce fut M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, qui prit la parole pour prononcer le discours dont nous publions ci-après les termes:

« L'exposition qui va ouvrir ses portes entrera dans l'histoire de notre vie artisanale comme l'événement dominant de 1955. Je dirais même de toute époque d'après-guerre. Les dernières manifestations de cette envergure remontent à 1935 et 1936, les projets de 1940 n'ayant pu aboutir pour les raisons que tout le monde connaît.

La présente exposition sera en même temps l'apothéose du cinquantième anniversaire de la fondation d'une fédération des associations artisanales. Il faut féliciter les auteurs et les réalisateurs de cette idée; une vaste démonstration de la vie professionnelle elle-même commémorera ainsi d'une façon très heureuse une date importante dans la vie économique de notre pays en même temps qu'elle mettra en quelque sorte le point final à un demi-siècle de lutte et d'émancipation.

Le moment est venu où l'examen de conscience s'impose. Où en sommes-nous arrivés depuis ce mémorable soir de la St.-Sylvestre 1904 où des représentants idéalistes, courageux et clairvoyants de quelque dix associations artisanales ont pris la ferme résolution de constituer une fédération nationale? Le Gouvernement s'estime heureux de pouvoir saisir l'occasion pour saluer très respectueusement le seul survivant de cet acte historique, Monsieur François Kolmesch. Quelle belle incarnation de dévouement de travail opiniâtre et fructueux. Que les jeunes générations prennent exemple sur lui, sur tous leurs anciens qui dirigent depuis de longues années avec tant de succès les destins des organisations artisanales.

J'ai lu dans un des derniers numéros de l'intéressant bulletin d'information publié par la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtissiers que les fêtes patronales et autres manifestations de la vie professionnelle ne réunissent souvent que les membres de la première heure. Ce désintéressement des jeunes, si désintéressement il y a, s'ajoute à l'apathie qui se manifeste déjà dans une trop large mesure à l'égard des choses de la vie publique, est hautement regrettable, décourageant, voire même dangereux. Il n'existe pourtant pas de motif d'être très pessimiste quand on songe au récent groupement des jeunes maîtres-artisans, si celui-ci persévère dans son premier élan. Ce n'est certainement pas moi qui détournerai les jeunes de leur enthousiasme pour les sports et le film. Mais je manquerais à un de mes devoirs essentiels, si je ne mettais pas en relief en ce moment-ci le rôle et l'importance d'une vie professionnelle sagement organisée. J'irai plus loin en affirmant que l'avènement de la démocratie économique à la suite de la démocratie politique et de la démocratie sociale, objectif à atteindre d'après mon opinion personnelle, serait illusoire sans le concours des organisations professionnelles les plus représentatives. En ce qui me concerne, rien ne s'opposerait à conférer aux représentations professionnelles, élues suivant les règles de la démocratie, certaines attributions du ressort de leur activité économique et sociale. Ceci devrait pouvoir se réaliser sans heurt et sans danger d'immixtion dans nos pouvoirs institutionnels dans le cadre de la réforme projetée des chambres professionnelles. De telles mesures renforceraient considérablement le sens des responsabilités de nos organisations professionnelles et contribueraient efficacement au dégagement des travaux de l'administration centrale. Il appartiendra à la représentation professionnelle elle-même de se montrer à la hauteur de telles missions en faisant preuve de maturité et d'une optique réaliste.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient de se pencher sur la structure même de l'exposition nationale. Ses organisateurs ont été bien inspirés en présentant une vue d'ensemble des activités artisanales: la production, les moyens de produire ainsi que les institutions et organisations professionnelles. Les autorités, le public, les artisans eux-mêmes auront ainsi une occasion unique de prendre connaissance du vaste champ d'action et des multiples activités de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans et de ses associations affiliées, de la Caisse de pension, et se convaincront de cette façon aisément du rôle éminemment utile que ces organismes jouent dans la vie publique économique et sociale du Grand-Duché. Ce rôle devra consister essentiellement à exercer une fonction de mouvement et non de conservation.

Ceci m'amène à faire le point de la situation de notre artisanat sur le plan de l'économie nationale, à scruter les perspectives d'avenir sous l'angle d'une synthèse entre le caractère indépendant des entreprises en cause et du concours indispensable des autorités publiques.

D'après les statistiques dont nous disposons, les entreprises artisanales, en sensible régression par rapport à la période d'avant-guerre, sont du nombre d'environ 6.400 sur un total d'à peu près 26.500 entreprises pour tous les secteurs de

l'économie, donc du quart de l'ensemble des établissements. Le total des personnes y occupées est de l'ordre de 23.000, dont 13.600 salariés. En partant d'une population active globale de 136.000 en chiffres ronds, dont 89.000 salariés, l'artisanat y apparaît avec resp. 16,9 % et 15,3 %. Le chiffre d'affaires de l'artisanat s'élevant à 3,4 milliards représente approximativement 8,8 % du chiffre d'affaires noté pour l'ensemble des secteurs de notre économie nationale. La valeur ajoutée réalisée par l'artisanat est de 1,6 milliards ce qui fait 12 % de la valeur ajoutée totale. La part de l'artisanat dans le revenu national est de 12½ %. Si l'on ajoute à l'éloquence des chiffres la considération que, par la multiplicité de ses entreprises, la diversité de ses activités et la répartition sur l'ensemble du territoire national, l'artisanat représente le complément indispensable et certaines garanties de stabilité dans une économie à structure industrielle de caractère monolithique, il saute aux yeux que toute carence en matière de politique artisanale serait impardonnable.

Il s'agit seulement de s'entendre sur les bases et les limites d'une intervention des pouvoirs publics. Le caractère indépendant de la profession artisanale doit constituer le mobile directeur. Tout autre départ serait un faux pas et indigne d'une fière tradition. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille s'attarder aux rêves de la gloire passée, souvent transfigurés dans le souvenir; car, à mesure qu'on s'éloigne d'un événement, on accentue avec complaisance le contraste entre le passé et l'avenir. Il est évident aussi que le problème des débouchés commande toute la santé de l'économie moderne et que le caractère individuel de la production artisanale a quelque peine à s'adapter à notre âge de la machine, de la série, de la masse. Tout cela fait que nous vivons dans un climat nouveau de la consommation qui oblige implacablement le producteur à atteindre l'acheteur, à l'informer, à le persuader qu'il a intérêt à acquérir tel objet de préférence à tel autre, à le remuer s'il le faut.

L'homme d'Etat français Thiers a dit une fois qu'un ordre donné, dont on ne surveille pas l'exécution, est un ordre vain. Appliqué au cas de l'artisan, cela veut dire que celui-ci doit éviter scrupuleusement l'effet déplorable qui se produirait si les livraisons ne répondaient pas à l'appel du client tant au point de vue délai que quant à la qualité.

Tout cela fait aussi que l'artisanat, s'il était soustrait à toute mesure protectrice et livré sans défense au mécanisme aveugle des marchés, aux soubresauts imprévisibles de la conjoncture risquerait malgré toute bonne volonté, tout esprit d'initiative, tout goût du risque à s'engager sur la voie du déclin. A une époque surtout que l'on qualifie de seconde révolution industrielle et où l'automation est en train de supplanter la machine qui en a fait de même de l'outil et celui-ci des mains du producteur, jadis son unique moyen de production. Cette automation, qui effraye par le spectre du sous-emploi, qui inspire encore une méfiance instinctive, mais qui ne manquera pas de devenir attrayante par les perspectives d'un moindre travail, de salaires plus constants, de vacances plus longues et d'une retraite plus rapide.

Je tiens pourtant à intercaler que les progrès de la technique n'ont pas été sans influence favorable sur l'artisanat. Le seul exemple du moteur électrique prouve que les moyens de production ont été augmentés considérablement de ce fait. La présence des fournisseurs à côté de l'organisation et de quelque 34 associations artisanales permettra à la profession artisanale de se documenter sur le dernier état de perfectionnement dans la fabrication et l'emploi des outils, des machines et des matières premières. Il apparaît ainsi que l'artisan-producteur et vendeur devient acheteur à son tour.

N'empêche que le développement qui se dessine n'est pas dans son ensemble sans danger pour l'avenir de l'artisanat qui doit avant tout prendre lui-même les initiatives d'adaptation qui s'imposent.

A l'appui de cette assertion, je m'empare d'une déclaration faite devant de jeunes maîtres-artisans par le Président de l'Association centrale de l'artisanat allemand et qui se trouve reproduite en grosses lettres au numéro de juillet de l'organe officiel de cette association. Pour qu'elle garde tout son effet, je la cite dans le texte original allemand:

„Wo käme die Wirtschaft hin, wenn die Jugend die selbständige Existenz als Meister ablehnen und die Abhängigkeit, sei sie wo sie sei, vorziehen würde. Aber sicherlich fordert die Gründung und das Durchhalten eines eigenen Betriebes gerade, wenn er in starkem Wettbewerb steht und sich nicht auf eine üppige Kapitaldecke verlassen kann, nicht nur das entsprechende fachliche Können und Wissen, sondern vor allem auch durch Anschauung und Praxis erworbene Lebenserfahrungen, die man aus keinem Buch und in keiner Schule lernen kann."

Les autorités publiques ne pourront pas non plus se soustraire aux mesures et interventions en faveur d'un secteur de la vie économique qui y occupe une toute première place. Mais s'il échoit de le protéger contre les abus de la puissance économique, il faut éviter d'un autre côté d'enfermer les producteurs artisanaux dans des compartiments éventuellement sans fenêtres. Le projet de loi sur les conditions d'accès à la profession doit s'inspirer de cette vérité de même qu'il faut arriver une fois pour toutes à un accord sur la délimitation des activités dans les secteurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. Rien ne s'opposera dès lors plus à la poursuite de la procédure législative en la matière.

Les questions de formation professionnelle continuent à préoccuper nos milieux artisanaux qui mettent l'accent sur un établissement judicieux des programmes d'école, sur une intensification des cours de perfectionnement et sur la nécessité d'une continuelle collaboration entre la profession et le personnel des écoles compétentes en la matière. Le mémoire élaboré par la représentation professionnelle, qui passe en revue les conditions de la formation dans ses différents stades, fera l'objet d'un examen minutieux et d'une discussion approfondie avec les milieux intéressés au sein de la Commission interministérielle dont la sollicitude pour les soucis de l'artisanat se manifeste pratiquement par une vaste participation à l'exposition nationale et qui met en relief tout le mécanisme de la formation depuis la *préorientation* et le *préapprentissage* jusqu'à la maîtrise inclusivement. C'est dans cet ordre d'idées et en accord avec mes collègues de la Commission interministérielle, Messieurs les Ministres de l'Education Nationale et du Travail que j'ai l'honneur de présenter la section de la formation professionnelle.

Dans un même but, le Gouvernement s'efforcera d'encourager davantage encore les travaux de la Commission de rationalisation instituée auprès de la Chambre des Métiers et qui vient de le saisir d'une espèce de plan quinquennal en vue d'une production artisanale accrue, de haute qualité et adapté aux besoins du marché. Il importe de relever ici la collaboration confiante entre les pouvoirs publics et la représentation professionnelle responsable.

Pour favoriser toutes les initiatives susceptibles de servir les petites et moyennes entreprises, le Gouvernement procédera incessamment à l'institution d'une commission chargée de faire des propositions sur l'opportunité de la création d'un institut de documentation et de recherches spécialisé et sur la mission qui pourrait être confiée à cet organisme.

C'est encore aux mêmes fins qu'il fera bénéficier l'artisanat des travaux du Centre National de Productivité, qu'il encouragera sa participation aux travaux de l'Institut International des Classes Moyennes par la mise à la disposition de la part contributive afférente et qu'il continuera à appuyer ses démarches auprès des instances compétentes de l'O. E. C. E. dont un premier résultat apparaît dans une participation de celle-ci à la présente exposition.

Les problèmes particuliers de certaines branches, de la boulangerie et de la menuiserie notamment, ne seront pas perdus de vue. En ce qui concerne la première, les discussions au sein de la commission spéciale s'orientent vers une solution qui, si elle n'est pas encore pour demain, est pourtant susceptible d'avoir des effets sensibles et durables. Quant à la menuiserie, qui a incorporé cette année-ci son exposition traditionnelle dans le cadre général, la question de la coopérative reste à l'avant-plan des préoccupations. La profession a fait de louables efforts pour arriver à une entente avec le personnel, pour élargir la base des adhérents de la coopérative, et il est souhaitable que ceux qui restent encore à l'écart comprennent enfin la chance qui leur est offerte par la voie de la coopération. Ils obligeront alors le Gouvernement à intervenir pour sa part en vue d'une poursuite fructueuse de l'activité de la coopérative.

Toutes les mesures qui viennent d'être analysées resteraient vaines sans une solution des questions de la fiscalité et des crédits à long terme, seuls moyens véritablement susceptibles de stimuler l'esprit d'initiative et le goût du risque. C'est surtout des suites qui seront données à ces problèmes qu'il dépendra, si les efforts faits dans d'autres directions pour venir en aide à l'artisanat sont à même de porter des fruits et ne risquent pas d'avoir été de rares succès sans lendemain.

En analysant le budget de l'Etat dans son ensemble, il faut reconnaître avec franchise que les crédits y inscrits au titre de l'artisanat sont relativement minimes. Très minimes même en comparaison avec d'autres secteurs et en considération du fait qu'il s'agit d'une branche de l'économie qui se trouve du côté des secteurs productifs. Ils sont en tout et pour tout de l'ordre de 7½ millions de francs, sans la dotation annuelle au profit de la Caisse de Pension des Artisans. Par rapport au budget total des dépenses ordinaires, qui s'élèvent à quelque 3½ milliards de francs, ce n'est vraiment pas exagéré, quoiqu'il fasse reconnaître que d'appréciables progrès ont été réalisés au cours des dernières années. Il devrait être possible d'aller plus loin, fût-ce même par étapes, et je suis convaincu que les bonnes dispositions du Gouvernement en Conseil et de la Chambre des Députés ne feront pas défaut.

Position de la profession dans nos institutions publiques, accès à la profession, formation professionnelle, amélioration de la production et augmentation de la productivité, politique fiscale et politique du crédit: voilà brièvement esquissés les aspects essentiels des problèmes de l'artisanat. Et, pour être complet, quelques mots sur les aspirations en matière de sécurité sociale.

L'artisanat est pour le moment la seule des professions indépendantes à bénéficier d'un régime d'assurance-pension. Ce régime devra être amélioré progressivement à la lumière de l'expérience. S'inspirant dans une très large mesure de propositions faites par la Chambre des Métiers en accord avec la Caisse de pension des artisans, le Gouvernement déposera dans un proche avenir un projet de loi portant aménagement de certaines dispositions d'ordre technique, alignement du montant de la part fondamentale sur celui versé en matière d'assurance-pension ouvrière ainsi que des employés privés et introduction d'une quatrième classe de cotisation à caractère facultatif.

Le souci prédominant sera celui de la création d'une assurance-maladie. Il n'est nullement risqué d'affirmer que les textes afférents élaborés au sein de la Confédération des Classes moyennes faciliteront et aideront à accélérer la réalisation de ce but.

Il convient encore de ne pas passer sous silence l'excellente initiative prise par les organisateurs de l'Exposition en commun avec l'Inspection du Travail et l'Association d'assurance contre les accidents de donner aux travailleurs de l'artisanat une image vivante des dangers qui les guettent et sur les mesures préventives en matière d'accidents du travail.

Le tour d'horizon programmatique ne devra pas détourner l'attention de l'exposition elle-même. Car il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'une exposition et non d'une foire. D'une manifestation qui présente l'activité artisanale en tant qu'œuvre de l'individu, de sa personnalité, qui se laisse guider par l'amour de la profession pour ne pas dire par l'amour-propre. Le facteur humain y est prédominant. Qu'il me soit permis de souligner avec André Siegfried de l'Académie française qu'il existe une indéniable culture artisanale comme il existe une indéniable culture paysanne. Une culture fondée moins sur les livres que sur l'observation de la vie. L'artisan connaît sa matière et son outil; il fait plus que les connaître techniquement, il les connaît humainement au point d'étendre à la matière une sensibilité dont l'homme n'a pas le monopole. Il n'y a pas d'incompatibilité entre la technique et la culture, tout comme il n'y a pas d'association nécessaire entre la culture et l'instruction.

L'exposition sera la meilleure carte de visite de l'exposant. Elle lui ouvre des chances exceptionnelles de pouvoir prouver au consommateur toute la mesure de ses talents. Elle incitera le consommateur à la réflexion en le convainquant que la production artisanale nationale n'a nullement besoin de céder le pas devant qui que ce soit.

Le Gouvernement désire ardemment que cette exposition devienne le point de départ de nouveaux espoirs pour notre artisanat. C'est le vœu sincère qu'il lui adresse à l'occasion de sa manifestation jubilaire en même temps qu'il félicite chaleureusement et remercie très sincèrement tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à sa réalisation et à sa réussite qui, j'en suis sûr, sera de cent pour cent.

L'exposition nationale de l'artisanat est ouverte. »

Après que S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, eut coupé le ruban tricolore barrant l'accès, les invités d'honneur et les personnalités visitèrent les différents stands de l'Exposition et à 13 heures eut lieu au restaurant de l'Exposition un banquet auquel participèrent de nombreux convives.

L'aspect général de l'Exposition.

Bien nombreux furent les stands aménagés par les représentants des différentes professions artisanales sous l'égide de leurs Associations. Ce fut ainsi que la Foire de l'Ameublement réunit plus de 40 stands de menuisiers. Plusieurs organismes, parmi lesquels nous citerons l'Organisation Européenne de Coopération Economique O. E. C. E., le Ministère de l'Agriculture, le Musée de l'Etat, l'Office des Assurances Sociales, le Service du Contrôle Alimentaire de la Ville de Luxembourg, avaient également installés des stands spéciaux.

Chaque jour, l'Exposition était le cadre à des manifestations spéciales; c'est ainsi qu'il y eut une « Journée de la Jeunesse et des Classes Moyennes », une « Journée de l'Agriculture et de la Viticulture », une « Journée du Bâtiment et du Logement », une « Journée de la Route », une « Journée de l'Alimentation », une « Journée de la Presse », une « Journée de la Promotion du Travail » ainsi qu'une « Journée de la Mode et de l'Elégance ». Chaque jour, l'organisateur avait également prévu des conférences faites par des spécialistes sur différents sujets spécifiques ainsi que des projections de films sur la vie artisanale.

L'Exposition de la Formation Professionnelle.

A l'Exposition de la Formation Professionnelle, comprise dans le cadre de l'Exposition de l'Artisanat, participèrent les écoles et institutions suivantes: Ecole d'Artisans de Luxembourg, Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, les Centres d'enseignement professionnel et l'Ecole hôtelière de Diekirch, l'Institut Emile Metz de Dommeldange, le Service d'Orientation professionnelle de l'Office National du Travail, le Service de Préorientation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, le Commissariat du Gouvernement aux examens de fin d'apprentissage, le Commissariat du Gouvernement aux examens de maîtrise et la Chambre des Métiers.

L'Exposition se composait de plusieurs éléments: Panneau-guide des possibilités de formation professionnelle par l'apprentissage dans l'artisanat, l'industrie et le commerce, Préapprentissage, Préorientation professionnelle, Orientation professionnelle avec statistiques, documentation et appareils psychotechniques, Enseignement général et théorie professionnelle, Hôtellerie et Alimentation, Menuiserie, Peinture décorative, Bâtiment, Ferronnerie d'art, Electrotechnique, Mécanique, Sculpture, Dessins d'élèves, Pièces de maîtrise et Pièces de fin d'apprentissage.

Notons qu'à l'occasion de cette Exposition de la Formation Professionnelle les instances compétentes gouvernementales avaient édité une brochure contenant à côté d'articles traitant des principaux aspects et problèmes de la formation

professionnelle, la description et la structure des établissements d'enseignement professionnel du pays.

Pendant toute la durée de l'Exposition, les stands reçurent la visite de visiteurs intéressés soit à l'une ou l'autre branche, soit à l'Exposition dans son ensemble qui donnait un aperçu synthétique de la situation actuelle de notre artisanat, ses performances, ses méthodes de travail et son standing en général. Le nombre des visiteurs enregistrés pendant la durée de l'Exposition s'élevait à 80.000 environ, ce qui démontre la popularité et le succès de cette Exposition.

Le 7e Congrès International Ho.Re.Ca. 1955 à Luxembourg

Du 19 au 23 septembre 1955 s'est tenu à Luxembourg le 7e Congrès International de l'Union des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers. L'organisation de ce 7e Congrès était confiée au Syndicat des Aubergistes, Cafetiers et Hôteliers Luxembourgeois « SACOL ».

Ce fut le 19 septembre que les délégués de l'Union Internationale Ho.Re.Ca., association qui groupe plus de 800.000 membres dans 22 pays, arrivèrent à Luxembourg pour entamer les travaux du Congrès 1955.

La séance inaugurale.

Le 20 septembre, à 9 heures, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, célébra en l'Eglise Cathédrale un service religieux à l'intention des membres de l'International Ho.Re.Ca. et à 10 heures eut lieu dans les salons de la Chambre des Métiers la séance inaugurale du Congrès. Cette séance fut honorée par la Présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière Qui furent saluées à Leur entrée par le « Wilhelmus », exécuté par l'orchestre de la Musique de la Garde grand-ducale. Parmi les invités d'honneur avaient pris place M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. le Ministre Dr Emile Colling, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Léon Schaus, Directeur de l'Administration des Contributions, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique, économique et culturelle.

Après que l'orchestre eut exécuté un morceau d'introduction, M. le Député Georges Wagner, Président du SACOL, prit en premier lieu la parole. Voici le texte du discours du M. Georges Wagner:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La date du 20 septembre marque pour le comité central du Sacol et les représentants de l'International Horeca le septième Anniversaire de cette grande organisation internationale. Ce fut avec un grand plaisir que les délégués du Sacol ont accepté lors du congrès de Londres la mission leur confiée à l'unanimité par l'assemblée générale d'organiser ce septième congrès à Luxembourg. La délégation luxembourgeoise était persuadée de trouver l'appui matériel et moral des autorités luxembourgeoises et elle ne fut pas déçue.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur dans ma qualité de président du Sacol de souhaiter une cordiale bienvenue à toutes les personnalités qui ont voulu honorer de leur présence la séance d'inauguration de ce septième congrès de l'International Horeca et de remercier le Gouvernement luxembourgeois, l'Office National du Tourisme, la Chambre des Métiers et tant d'autres collaborateurs pour les services rendus à cette occasion.

Mes premières paroles de bienvenue et de gratitude s'adressent à Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, Qui nous ont accordé la haute faveur d'une visite officielle à cette occasion. C'est avec une joie profonde que les représentants nationaux et internationaux de notre profession accueillent Vos Altesses Royales et se hâtent de Vous offrir un hommage de respect, d'affection et de gratitude. Nous sommes heureux de pouvoir saluer en Vous les dignes représentants de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince-Consort de Luxembourg et nous Vous prions de Vous faire l'Interprète de nos sentiments de profonde et respectueuse vénération pour notre gracieuse Souveraine et la Famille grand-ducale. Pour nous, les délégués luxembourgeois, Votre présence parmi nous, Altesses Royales, est le gage de cette union étroite qui existe entre le peuple luxembourgeois et notre Dynastie. Nous sommes fiers que cette présence souligne aux yeux de nos amis de l'étranger nos affirmations que, dans le petit Luxembourg, les habitants et la Maison souveraine ne forment qu'une grande famille et que le peuple luxembourgeois confond tous les Membres de la Famille grand-ducale dans la même affection avec sa vénérée Souveraine. Cette communauté entre le peuple

luxembourgeois et sa Grande-Duchesse s'est formée dans les moments tragiques de la catastrophe de 1940, en cette heure tragique où notre héroïque Souveraine a accepté le sacrifice de l'exil pour maintenir l'indépendance nationale. Nous serions heureux, si les délégués des pays ici représentés pouvaient emporter de cette manifestation la ferme conviction que le peuple luxembourgeois est plus que jamais uni dans sa fidélité à la Couronne et dans sa volonté de défendre, avec sa Souveraine et sa Dynastie, son existence indépendante et sa liberté, reconquise grâce à cette sainte offrande qui a réuni sur l'autel de la patrie dans une même communion les larmes de notre Souveraine et le sang de milliers de patriotes luxembourgeois.

Au nom du comité central du Sacol et de l'International Horeca et de tous les délégués j'ai le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue aux distingués Représentants du Corps diplomatique, à Son Excellence Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur qui représente parmi nous Son Excellence Monseigneur l'Evêque Philippe de Luxembourg, malade depuis de longues années, à Son Excellence Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Chambre des Députés, à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat et aux Membres du Gouvernement, aux Membres du Conseil d'Etat, aux hauts fonctionnaires, aux dirigeants, secrétaires et membres de toutes les organisations professionnelles et à tous nos amis qui ont bien voulu s'associer à nous dans cette séance solennelle de notre congrès. Cette marque de sympathie de tant de hautes personnalités est pour nous une stimulation de continuer et de renforcer les liens internationaux dans notre profession et de joindre nos humbles efforts à ceux de tous les hommes de bonne volonté pour édifier un régime international de stabilité économique et de sécurité politique, si nécessaire pour la prospérité de l'humanité et naturellement aussi de notre profession.

Permettez-moi aussi de saluer les dirigeants de notre organisation internationale et tous les délégués des pays membres de l'International Horeca.

Une très cordiale bienvenue j'adresse à toutes les dames qui ont tenu à se joindre à nos délégués, soulignant ainsi qu'un succès final dans nos entreprises est impossible sans la collaboration confiante de nos épouses.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Nos congrès de l'International Horeca prennent chaque année plus d'importance. L'extension progressive de ce mouvement international trouve sa justification à la fois dans les efforts de son comité central et dans la ferme conviction de la nécessité d'une étroite collaboration internationale des pays membres. La série impressionnante des questions, qui se trouvent à l'ordre du jour du présent congrès, confirme de nouveau l'utilité de cette collaboration. Dans son rapport d'activité, Monsieur le Docteur Victor Egger, le dévoué secrétaire général, constate les faits suivants:

"Si je me permets de jeter un coup d'œil sur le laps de temps qui s'est écoulé depuis notre fondation, c'est qu'une constatation s'impose impérieusement: la participation à notre International Horeca répond aujourd'hui à une nécessité profonde, indiscutable, et non seulement professionnelle, mais aussi humaine. Les sessions de Zurich, Berne, Ostende, Biarritz, Innsbruck, Madrid, Londres sont autant de faits saillants dans notre histoire encore brève et démontrent en tout ce qui s'est réalisé au sein de l'International Horeca et combien chaque organisation-membre s'est efforcée de servir au mieux notre cause. L'élément décisif pour nous est représenté par les buts de l'International Horeca et ce but est si prépondérant surtout pour la vie en commun des hommes qu'il représente un couronnement de l'activité de nos associations nationales, si elles travaillent pour le bien de tous dans le cadre de l'International Horeca.

Si nous avons comme but initial de nous entraider, notre désir réside en une collaboration entre notre International et les autres organismes internationaux qui ont en partie au moins des buts analogues aux nôtres. Ceci a trait à l'Union Internationale des Organismes Officiels du Tourisme, dont nous sommes membres, que nous soutenons moralement et par notre cotisation annuelle, dont les buts correspondent à ceux de nos organisations internationales, c'est-à-dire l'intensification du tourisme international. Il n'y a pas de doute que nos organisations ne peuvent assez encourager tout ce qui sert le tourisme..."

Tant que les hommes existeront, la perfection ne sera pas de ce monde. Et depuis que la théorie de la relativité a été énoncée, on ne croit plus qu'à peine à quoi que ce soit d'absolu. Il y a cependant des vérités éternelles pour nous, hommes, dont une est précisément que nous atteignons le but le plus élevé en coopération étroite pour le bien de chacun, de notre profession et de la coexistence des peuples. C'est pour cette raison que nous, hommes de bonne volonté et intimement persuadés de notre mission, enthousiasmés et heureux, portons haut l'étendard de notre International Horeca. Plus nous, les responsables de cette union, avançons dans la vie, plus il nous apparaît clairement qu'un service rendu à la communauté représente un des plus grands buts de notre existence. Ne vous semble-t-il pas que nous aussi, en fait, nous ne poursuivons pas d'autre but au sein de notre union que de servir? Certainement! Pour cette raison nous sommes toujours enflammés à nouveau pour notre bonne cause. Un proverbe dit:

Il a tout, celui qui a la foi;
Il manque tout à celui à qui fait défaut la foi!

Sans aucun doute, nous avons tous inébranlablement foi en la mission, belle et éternelle, de notre Union Internationale et c'est dans cette foi que je souhaite au congrès de Luxembourg le plus grand succès, pour qu'il se place dignement à côté des six congrès qui l'ont précédé. »

Ce fut ensuite le Président de l'International Ho.Re.Ca., M. T. Edward Beale (Grande-Bretagne), qui prit la parole.

Après M. T. Edward Beale, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, adressa le discours suivant à l'assemblée:

« Mettant en quelque sorte le point final à une saison touristique exceptionnellement bien réussie, l'Union Internationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers a eu l'heureuse idée de choisir le Grand-Duché de Luxembourg comme terrain d'assises de son septième Congrès. Le Gouvernement luxembourgeois en est d'autant plus aise que le tourisme national s'achemine de plus en plus vers une des toutes premières places de l'économie nationale. Il se rend parfaitement compte que toute réussite dans ce domaine dépend principalement de l'ensemble des efforts coordonnés des autorités nationales et locales, des organismes privés ou semi-privés et surtout des milieux intéressés directement au développement du tourisme à la pointe desquels se trouvent précisément les hôteliers, les restaurateurs et les cafetiers.

Votre Union Internationale date depuis 1948. Le Gouvernement constate avec satisfaction que notre SACOL y est affiliée dès l'année de fondation et que ses délégués, Monsieur le Président Georges Wagner et Monsieur Victor Strœsser, n'y ont pas été inactifs. Votre présence à Luxembourg en est le meilleur témoignage.

En me penchant sur votre programme d'action, j'y trouve les problèmes essentiels qui conditionnent une libre circulation des touristes que nous voudrions voir aussi large que possible et dont nous devons souligner l'importance toute particulière dans l'ensemble de l'intégration économique à un moment surtout où l'idée de la relance européenne est d'actualité. A un moment également où le tourisme populaire s'implante de plus en plus. C'est précisément cette évolution vers un tourisme des masses qui exige impérativement un maximum de souplesse dans le déplacement touristique.

Le Gouvernement luxembourgeois, conscient du fait que le Grand-Duché n'est pas appelé à être un pays du grand tourisme, s'efforce de suivre le pas, de se plier aux nouvelles exigences en stimulant le tourisme des jeunes, en organisant ou en favorisant la création de l'infrastructure touristique depuis l'établissement d'un vaste réseau de sentiers touristiques bien aménagés jusqu'aux terrains de camping, de tennis et de golf-miniature en passant par l'illumination des sites et monuments. J'avais déjà l'honneur de le souligner dans votre magnifique brochure où j'ai de même esquissé les grandes lignes du programme législatif et réglementaire d'un proche avenir.

L'infrastructure touristique ne se conçoit pas uniquement sur le plan strict des installations techniques. Si le Gouvernement s'acquitte de cette dernière tâche par la mise à la disposition de crédits budgétaires appropriés, il concrétisera l'autre aspect de la question par l'établissement d'un statut de l'hôtellerie et d'un statut des agences de voyages ainsi que par une réglementation sur le camping.

Les statuts de l'hôtellerie et des agences de voyages ne sont pas conçus dans un esprit de chicane ou de tracasserie administrative. Ils ont été établis sur l'initiative des professions intéressées et en collaboration étroite avec celles-ci. Les principes fondamentaux qui régissent la réglementation projetée ne mettent en cause ni leur conscience, ni leur compétence. Il n'est certainement pas exagéré par exemple de prescrire certaines conditions minima de confort et d'hygiène dans l'hôtellerie ou de solvabilité pour les agences de voyages, de capacité et de loyauté dans les deux cas. L'agréation ministérielle, loin de contrecarrer les libres efforts de l'hôtelier, de l'aubergiste, de l'exploitant d'une pension de famille ou d'une agence de voyages, les favorisera au contraire par les garanties de renom qui y sont attachées. L'institution de commissions consultatives assurera à la décision gouvernementale l'indispensable objectivité.

Le problème presque crucial que présente le recrutement d'un personnel qualifié dans l'hôtellerie s'approchera de sa solution dès qu'il y aura accord sur les conditions de travail et de rémunération entre les professions intéressées. Il est évident aussi que l'échange international inscrit au programme de l'Union Internationale contribuera dans une très large mesure au perfectionnement du service hôtelier à ses échelons supérieurs.

Une des caractéristiques essentielles du tourisme est son extrême mobilité. On se déplace de plus en plus en automobile, souvent avec la « caravane » en remorque, en motocyclette, en scooter, en vélomoteur, voire même au moyen de l'autostop. Ce qui explique les difficultés croissantes de retenir la clientèle pour longtemps au même endroit. Cette constatation a amené tout récemment le journal «Nice-Matin» à écrire que les vacances-repos deviennent un anachronisme.

Le campeur notamment fait du mouvement sa règle. Le camping est sur le point de prendre des proportions qu'on pourrait presque qualifier d'inquiétantes. Une sage intervention des pouvoirs publics s'impose. Non pas par préjugé défavorable, car je suis convaincu que les hôteliers, les restaurateurs et les cafetiers ne sont plus hantés par une méfiance instinctive à l'égard de cette forme du tourisme. L'intervention fera la synthèse entre les postulats impres-

ciptibles de l'hygiène et de l'ordre public, de la liberté individuelle et du respect de la propriété.

Le Président de la Commission européenne du Tourisme, Monsieur Haulot, en faisant le point des problèmes actuels et futurs, s'attarde non sans raison à la question de l'équipement hôtelier. D'après cet éminent spécialiste en la matière, la rentabilité de l'industrie hôtelière ne cesse de rester en deçà de la rentabilité de la plupart des autres entreprises. Il se prononce très nettement en faveur d'une mise en œuvre de régimes particuliers de crédit à l'hôtellerie, base indispensable d'après lui au revenu touristique national. Le problème étant posé, rien ne devrait s'opposer à son examen approfondi à la lumière notamment de l'expérience suisse.

Voilà, dans les grandes lignes, les idées qui guideront le Gouvernement dans sa politique qui tiendra compte des conditions nouvelles du tourisme. Conditions qui, je le repète, ont entraîné une transformation profonde de l'hôtel, de sa gestion, de son équipement savamment organisé suivant tous les progrès de la technique moderne. Conditions, qui font apparaître un développement extraordinaire du restaurant parallèlement à l'évolution de l'hôtel comportant toute une science et toute une géographie de la cuisine. Conditions qui exigent du cafetier des connaissances qui lui permettent de faire en sorte que la qualité dans la villégiature ne se perde pas. Il est incontestable que, sous une forme ou sous une autre, les touristes restent attachés dans leur grande majorité à l'hôtel, au restaurant, au café. Il appartient aux pouvoirs publics de ne pas les décourager par une application trop mesquine de règlements dont les dispositions frôlent des fois le non-sens. Il appartient à la profession de veiller jalousement au maintien d'une belle tradition qui lui donne son attrait irrésistible, de faire preuve d'un esprit d'initiative et d'efforts d'adaptation qui sont les conditions indispensables du succès.

Le Congrès qui va s'ouvrir constitue peut-être le meilleur moyen de progresser dans cette voie, puisque votre profession plus que toute autre s'enrichit généreusement du fruit de l'expérience de tous. C'est dans cet ordre d'idées que je souhaite, au nom du Gouvernement luxembourgeois, le grand succès si largement mérité. »

Le même jour, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, reçut les Congressistes dans le hall de l'Hôtel de Ville, et l'après-midi commencèrent les travaux du Congrès dont l'ordre du jour fut le suivant:

— Ouverture du 7e Congrès par le Président, M. T. E. Beale;
— Rapport annuel du Secrétaire Général, M. V. Egger;
— Approbation des comptes de 1954 et adoption du budget pour 1956;
— Revision des statuts et élections statutaires;
— Convention entre l'International Ho.Re.Ca. et la Fédération Internationale des Agences de Voyages;
— Organisation et importance de la propagande touristique dans différents pays (rapport allemand);
— Expériences pratiques et considérations sur les rabais hors-saison (rapport autrichien);
— Désirs actuels de la clientèle (rapport suisse);
— Le camping et sa réglementation dans les différents pays (rapport néerlandais);
— Les droits d'auteur en rapport avec les droits voisins, la télévision et la musique mécanique rapport belge);
— Rapports nationaux sur d'importants problèmes professionnels.

Retenons qu'à la suite des travaux du 7e Congrès, M. Georges Wagner, Président du SACOL, fut désigné Trésorier Général de l'International Ho.Re.Ca.

A l'occasion de ce 7e Congrès de l'International Ho.Re.Ca., l'organisateur avait prévu différentes festivités. Ce fut ainsi que le Gouvernement offrit un dîner en l'honneur des Congressistes qui assistèrent également à un concert de gala offert par la Direction de Radio-Luxembourg. Le 21 septembre eut lieu une excursion à Echternach avec réception par la Municipalité. Le groupe passa ensuite par la vallée de la Sûre et de la Moselle. Cette journée se clôtura par une réception aux Caves Coopératives des Vignerons de Wellenstein.

Le 22 septembre, excursion à Diekirch avec réception par la Municipalité et continuation de la randonnée par Vianden, Esch-sur-Sûre, Wiltz à Clervaux. Enfin, le 23 septembre, les Congressistes visitèrent les usines de Dudelange et d'Esch-sur-Alzette ainsi que l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat.

« Journées d'Etudes » du Comité Européen des Congrès Internationaux de Lutte contre les Ennemis des Plantes à Mondorf-les-Bains

Du 6 au 9 septembre 1955, le Comité Européen des Congrès Internationaux de Lutte contre les Ennemis des Plantes a organisé des « Journées d'Etudes » à Mondorf-les-Bains en liaison avec l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Européenne pour la Protection des Plantes (OEPP) ainsi qu'avec plusieurs autres organisations internationales; les « Journées d'Etudes » étaient placées sous le haut patronage du Gouvernement luxembourgeois et sous la présidence d'honneur de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique.

Ce Comité Européen, qui est un organisme privé, a pour but de grouper librement toutes les sociétés nationales s'occupant, sur le plan scientifique, technique ou pratique, de la lutte contre les ennemis des plantes. Il cherche à faciliter la tâche de celles-ci en assurant la liaison entre elles et en coordonnant leurs travaux. Les « Journées d'Etudes 1955 » de Mondorf-les-Bains constituaient une étape préliminaire et préparatoire au IVe Congrès International de Lutte contre les Ennemis des Plantes qui doit se réunir en Allemagne en 1957. Elles assuraient en outre la continuation du programme traité lors du IIIe Congrès International de Phytopharmacie qui avait eu lieu à Paris en 1952.

23 pays ont pris part à ces «Journées d'Etudes 1955», à savoir: la France, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Congo belge, le Danemark, l'Espagne, les U. S. A., la Finlande, l'Angleterre, la Grèce, les Pays-Bas, l'Italie, le Liban, le Luxembourg, le Madagascar, la Norvège, la Sarre, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Du côté luxembourgeois assistèrent les représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Administration des Services Agricoles, du Ministère de la Santé Publique, de la Station Viticole, du Laboratoire Bactériologique, de l'Ecole Agricole et de la Station de Chimie Agricole d'Ettelbruck, de la Fédération des Horticulteurs, de la Société d'Herboriculture, de l'Administration des Eaux et Forêts, de la Société des Naturalistes, du Musée d'Histoire Naturelle, du Collège Médical et de l'Ordre des Pharmaciens.

Le programme des «Journées d'Etudes 1955».

La journée du 6 septembre était réservée à une réunion préliminaire du Comité restreint, à la réception des délégués des différentes nations ainsi qu'à l'examen des problèmes des Avertissements Agricoles pour la protection des végétaux.

Le 7 septembre, journée d'ouverture avec allocution de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique. L'allocution de M. le Ministre Dr Emile Colling fut suivie d'un discours d'introduction de M. Willaume (France), Président du Comité d'Organisation, alors que M. Trouvelot, Directeur du Laboratoire Central de Zoologie Agricole et Membre de l'Institut National de Recherches Agronomiques à Versailles, M. le Doyen Fabre, Membre de l'Institut et Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris, et M. le Professeur Truhaut, Président du Comité de Recherches sur les facteurs de cancérisation de l'Union Internationale contre le Cancer, présentèrent des exposés scientifiques sur différents problèmes intéressant ces « Journées d'Etudes ».

Le 8 septembre eurent lieu deux conférences, dont la première traitait le sujet « Nouveaux éléments sur la résistance des insectes aux insecticides » et la deuxième le sujet « Données nouvelles intéressant la lutte contre les mycoses des plantes cultivées ». Le 9 septembre, enfin, les délégués écoutèrent une autre conférence sur « La destruction par voie chimique des plantes adventices des herbages ».

Pendant la durée des « Journées d'Etudes » eurent lieu des réunions des commissions fonctionnant en groupes de travail; la matière était répartie sur quatre grandes sections: Section Phytopharmacie, Section Phytiatrie, Section Protection des Végétaux et Section Générale.

Au parc de l'Etablissement Thermal était installée une exposition qui montra, outre le dessin et la photographie dans la documentation et la vulgarisation pertinentes, une documentation scientifique très étendue sur la matière. En outre, une station d'avertissements agricoles, station-type du Ministère de l'Agriculture français, présentait un grand intérêt pour les agriculteurs en tant qu'elle rendait possible la planification des traitements phytosanitaires.

Réunion d'Information sur les Mesures de Facilitation des Transports Aériens adoptées en Europe

Du 12 au 14 septembre 1955 se sont réunis au Ministère des Transports à Luxembourg les délégués d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, de Grèce, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède en session d'information sur les mesures de facilitation adoptées en Europe en matière d'aviation civile.

Les délégués luxembourgeois furent MM. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement au Ministère des Transports, et Grégoire Gillen, Chef du Service météorologique de l'Aéroport de Luxembourg.

L'ordre du jour de cette Réunion d'Information fut le suivant:

— Allocution de M. le Ministre des Transports du Luxembourg;
— Election du Président et du Vice-Président;
— Echange de vues sur la mise en application des recommandations du Comité FAL de la Conférence de Coordination des Transports Aériens Européens (Strasbourg, avril-mai 1954) et mise à jour du Document CATE-WP/27, publié au cours de cette Conférence;
— Examen de l'ordre du jour de la 4e Session de la Division de Facilitation de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O. A. C. I.).

Notons que le Bureau de la Réunion était composé comme suit: Président: M. Pierre Hamer (Luxembourg); Vice-Président: M. André Buysschaert (Belgique); Secrétaire général: M. Georges Peidenis (France).

Nous publions ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, à l'occasion de l'ouverture de la Réunion d'Information:

« Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous saluer au nom du Gouvernement luxembourgeois et de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays.

La tâche, à laquelle vous vous êtes attelée, est à mon avis une des plus importantes dans le domaine de l'aviation civile internationale. En effet, la simplification des formalités de passage d'un aéronef d'un pays à l'autre est essentielle pour le développement rapide de l'aviation commerciale.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, grâce aux travaux de sa Division de Facilitation, a déjà fait un grand pas en avant en réduisant la multiplicité ahurissante des documents que les Etats exigeaient au lendemain de la deuxième guerre mondiale à quelques formulaires standard relativement simples. Les Conférences européennes de Cannes en 1953 et de Strasbourg en 1954 ont encore accentué le progrès en Europe. Mais il reste évidemment encore beaucoup de choses à faire.

S'il est vrai que le laps de temps qui s'écoule depuis le moment où un avion s'immobilise après un vol international jusqu'au moment où les voyageurs peuvent quitter librement l'aéroport avec leurs bagages est en moyenne réduit d'un tiers par rapport à ce qui se passait après la dernière guerre, j'estime que ce délai est encore trop grand et qu'il doit encore être raccourci.

C'est pourquoi je suis heureux que j'aie pu contribuer ma part à l'organisation de votre réunion ici à Luxembourg, dans un pays qui est un partisan convaincu de la liberté des transports aériens.

Depuis toujours, la politique aérienne du Grand-Duché de Luxembourg est axée sur la liberté de l'air non entravée par aucune restriction politique, juridique ou administrative. Un problème de facilitation des transports aériens n'a pas existé dans le passé, n'existe pas aujourd'hui et n'existera pas à l'avenir chez nous. C'est pourquoi je crois que vous avez bien fait de choisir Luxembourg comme lieu de votre réunion.

Messieurs, je souhaite à vos travaux un grand succès. Puisse la liberté de l'air être reconnue, sur la base de vos travaux, d'une façon plus large encore dans l'intérêt du développement du trafic aérien civil international et de la cohésion du monde occidental. »

Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

Statistiques diverses

de

l'Administration des Eaux et Forêts

EXERCICES 1953 et 1954
(1er octobre 1952 au 30 septembre 1954)

Réunion d'Information sur les Mesures de Facilitation des Transports Aériens adoptées en Europe

Du 12 au 14 septembre 1955 se sont réunis au Ministère des Transports à Luxembourg les délégués d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, de Grèce, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède en session d'information sur les mesures de facilitation adoptées en Europe en matière d'aviation civile.

Les délégués luxembourgeois furent: MM. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement au Ministère des Transports, et Grégoire Gillen, Chef du Service météorologique de l'Aéroport de Luxembourg.

L'ordre du jour de cette Réunion d'Information fut le suivant:

— Allocution de M. le Ministre des Transports du Luxembourg;
— Election du Président et du Vice-Président;
— Echange de vues sur la mise en application des recommandations du Comité FAL de la Conférence de Coordination des Transports Aériens Européens (Genève, mai 1954) et mise à jour du Document CATE-WP/27, publié au cours de cette Conférence;
— Examen de l'ordre du jour de la 4e Session de la Division de Facilitation de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.).

Notons que le Bureau de la Réunion fut composé comme suit: Président: M. Pierre Hamer (Luxembourg); Vice-Présidents: [illegible] (Belgique); [illegible] (Suède); Secrétaire: M. Georges Feldenis (France).

Nous publions ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, à l'occasion de l'ouverture de la Réunion d'Information:

«Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous saluer au nom du Gouvernement luxembourgeois et de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays.

La tâche, à laquelle vous vous êtes attelés, est à mon avis une des plus importantes dans le domaine de l'aviation civile internationale. En effet, la simplification des formalités de passage d'un aéroport d'un pays à l'autre est essentielle pour le développement rapide de l'aviation commerciale.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, grâce aux travaux de sa Division de Facilitation, a déjà fait un grand pas en avant en réduisant la multiplicité alarmante des documents que les Etats exigeaient au lendemain de la dernière guerre mondiale à quelques formulaires standard relativement simples. Les Conférences européennes de Cannes en 1953 et de Strasbourg en 1954 ont encore accentué le progrès en Europe. Mais il reste évidemment encore beaucoup de choses à faire.

S'il est vrai que le laps de temps qui s'écoule depuis le moment où un avion s'immobilise après un vol international jusqu'au moment où les voyageurs peuvent quitter librement l'aéroport avec leurs bagages est en moyenne réduit [illegible] par rapport à ce qui se passait après la dernière guerre, il faut reconnaître que ce délai est encore trop grand et qu'il doit encore être raccourci.

C'est pourquoi je suis heureux que j'aie pu contribuer, en ma part à l'organisation de votre Réunion dans mon pays qui est un partisan convaincu de la liberté des transports aériens.

Depuis toujours, la politique aérienne du Grand-Duché de Luxembourg est axée sur la [illegible] sans entrave par aucune restriction, [illegible] administrative. Un problème de facilitation des transports aériens n'a pas existé chez le grand n'existe pas aujourd'hui et n'existera pas à l'avenir chez nous. C'est pourquoi je suis que vous avez bien fait de choisir Luxembourg comme lieu de votre réunion.

Messieurs, je souhaite à vos travaux un grand succès. Puisse la liberté de l'air être renforcée, sur la base de vos travaux, d'une façon plus large encore dans l'intérêt du développement du trafic aérien civil international et de la cohésion du monde occidental.»

TABLE DES MATIÈRES

		Page	Page
	I. — Généralités.		
a)	Plan de situation des cantonnements forestiers		206
b)	Relevé administratif des circonscriptions		207
c)	Prix d'achat des forêts domaniales		208
	II. — Rendement des bois soumis au régime forestier.	Exercice 1953	1954
a)	Contenance des bois	212-213	222-223
b)	Recettes, Dépenses et Revenu net	214-219	224-229
c)	Rendement en matière ligneuse	220-221	230-231
	III. — Statistiques diverses.		
a)	Production de la forêt luxembourgeoise	232	233
b)	Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie	234	234-235
c)	Prix de vente des bois		236-237
d)	Frais d'abattage		236-237
e)	Ouvriers occupés		238
	IV. — Bois privés.		
a)	Déboisements et défrichements		239
b)	Reboisements		240
	V. — Commerce de bois.		
a)	Relevé des importations et exportations 1946-1954		241
b)	Importations		240-241
c)	Exportations		
d)	Ecorces à tan		244
	VI. — Chasse et pêche.		
	A. — Chasse		
a)	Amodiation des chasses		245
b)	Relevé des permis		245
c)	Relevé du gibier abattu		246
	B. — Pêche		
a)	Prix de location des lots de pêche		247
b)	Déversements effectués		248
c)	Permis de pêche délivrés		248

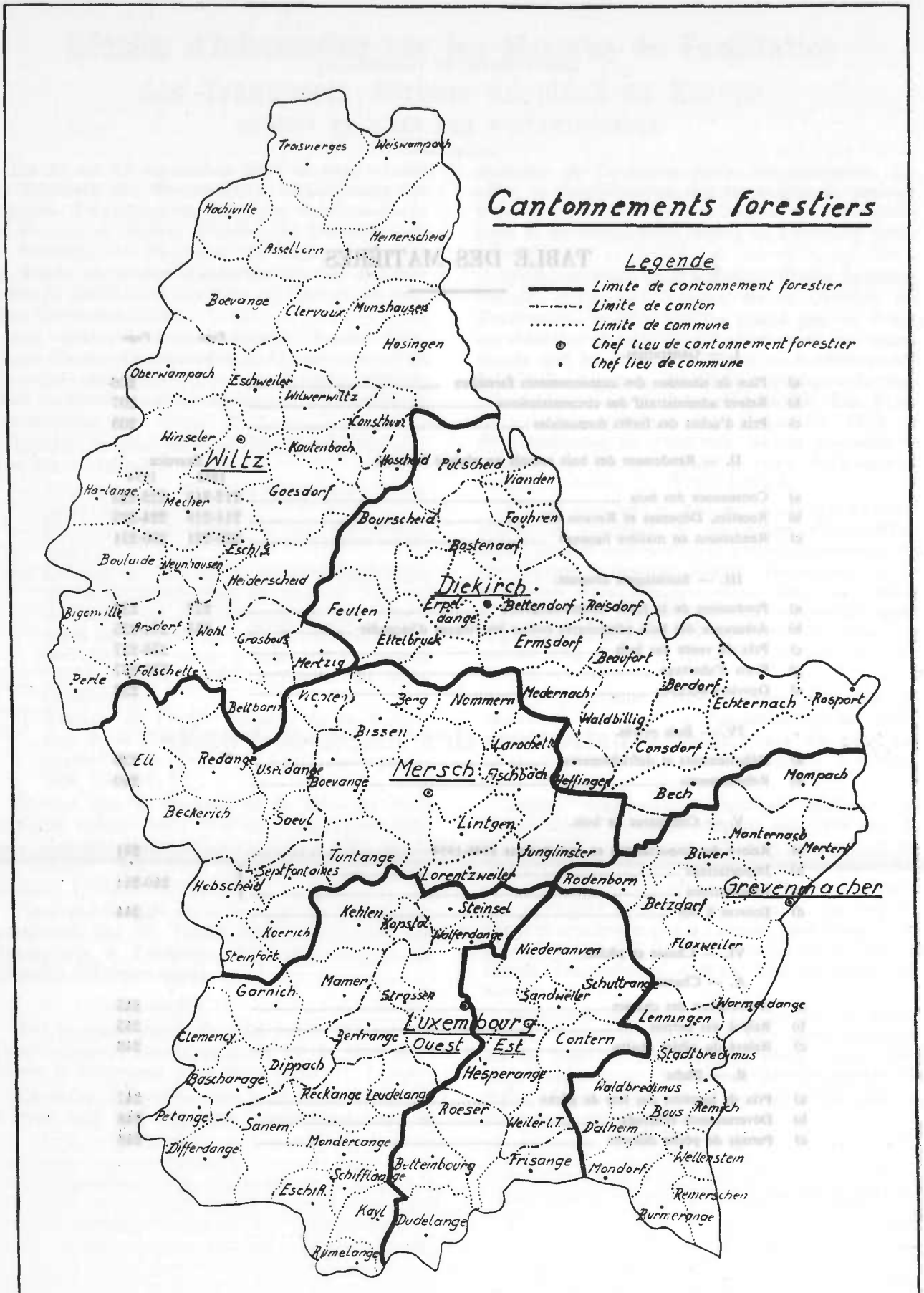
Cantonnements forestiers
Legende
Limite de cantonnement forestier
Limite de canton
Limite de commune
Chef lieu de cantonnement forestier
Chef lieu de commune
Wiltz
Diekirch
Mersch
Luxembourg
Ouest
Est
Grevenmacher
Clervaux
Vianden
Echternach
Rosport
Mompach
Bech
Beaufort
Ermsdorf
Ettelbruck
Feulen
Erpeldange
Bettendorf
Reisdorf
Bourscheid
Fouhren
Bastenaach
Heiderscheid
Goesdorf
Kautenbach
Winseler
Eschweiler
Wilwerwiltz
Hosingen
Munshausen
Asselborn
Hachiville
Weiswampach
Troisvierges
Boevange
Oberwampach
Consthum
Putscheid
Hoscheid
Mecher
Ha-langue
Boulaide
Heuschhausen
Eschdorf
Bigonville
Arsdorf
Wahl
Grosbous
Mertzig
Folschette
Perle
Beltborn
Vichten
Berg
Nommern
Medernach
Waldbillig
Consdorf
Berdorf
Bissen
Larochette
Fischbach
Heffingen
Redange
Useldange
Ell
Beckerich
Soeul
Lintgen
Tuntange
Junglinster
Biwer
Manternach
Mertert
Septfontaines
Lorentzweiler
Rodenborn
Betzdorf
Hobscheid
Kehlen
Koerich
Steinfort
Kopstal
Steinsel
Wolferdange
Niederanven
Flaxweiler
Garnich
Mamer
Strassen
Schuttrange
Sandweiler
Wormeldange
Lenningen
Clemency
Bertrange
Contern
Stadtbredimus
Dippach
Hesperange
Bascharage
Reckange
Leudelange
Roeser
Waldbredimus
Bous
Remich
Petange
Sanem
Weiler l.T.
Dalheim
Differdange
Mondercange
Frisange
Mondorf
Wellenstein
Schifflange
Belvaux
Eschsur
Kayl
Dudelange
Rumelange
Reinerschen
Burmerange

Cantonnement forestier de:	Contenance des bois soumis au régime forestier au 30 septembre 1954	Etendue des cantonnements forestiers	Comprend les territoires des communes de:
	ha	ha	
Luxembourg-Est	3 993	23 135	Luxembourg-Ville (partie Est de l'Alzette), Bettembourg, Contern, Dudelange, Frisange, Hesperange, Niederanven, Roeser, Sandweiler, Schuttrange, Weiler-la-Tour.
Luxembourg-Ouest	5 708	38 553	Luxembourg-Ville (partie Ouest de l'Alzette) Bascharage, Bertrange, Clemency, Differdange, Dippach, Esch-Alzette, Garnich, Kayl, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer Mondercange, Pétange, Reckange-Mess, Rumelange, Sanem, Schifflange, Steinsel, Strassen, Walferdange.
Mersch	7 480	45 319	Mersch, Beckerich, Berg, Bissen, Boevange-Attert, Ell, Fischbach/Mersch, Folschette (sections Eschette, Folschette et Hostert), Hobscheid, Junglinster, Koerich, Larochette Lintgen, Lorentzweiler, Nommern, Rédange Saeul, Septfontaines, Steinfort, Tuntange, Useldange, Vichten.
Diekirch	7 581	44 762	Diekirch, Bastendorf, Beaufort, Bech, Berdorf, Bettendorf, Bourscheid (sections de Bourscheid, Kehmen, Michelau, Lipperscheid, Welscheid), Consdorf, Echternach, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Fouhren, Heffingen, Medernach, Putscheid, Reisdorf, Rodenborn (section Beidweiler), Rosport, Schieren, Vianden, Waldbillig.
Grevenmacher	6 792	32 702	Grevenmacher, Betzdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Dalheim, Flaxweiler, Lenningen, Manternach, Mertert, Mompach, Mondorf, Remerschen, Remich, Rodenborn (les sections de Rodenborn, Eschweiler, Gonderange), Stadtbredimus, Waldbredimus, Wellenstein, Wormeldange.
Wiltz	3 087	74 625	Wiltz, Arsdorf, Asselborn, Bettborn, Bigonville, Boevange/Clervaux, Bourscheid (section de Schlindermanderscheid), Boulaide, Clervaux, Consthum, Esch-Sûre, Eschweiler, Folschette (sections de Rambrouch-Schwiedelbrouch), Goesdorf, Grosbous, Hachiville, Harlange, Heiderscheid, Heinerscheid, Hoscheid, Hosingen, Kautenbach, Mecher, Mertzig, Munshausen, Neunhausen, Oberwampach, Perlé, Troisvierges, Wahl, Weiswampach, Wilwerwiltz, Winseler
Total	34 309	259 096	

Forêts domaniales.

Acquisitions jusqu'au 1er janvier 1955 et prix d'achat.

Domaine	Contenance au 1. 1. 1955	Année de l'acquisition	Contenance de la parcelle	Prix d'achat	Prix d'achat calculé en rapport au chiffre indice du coût de la vie actuelle	
					Total	à l'hectare
	ha a		ha a	fr.	fr.	fr.
Grunewald	1.061.77	1911	271.78	636.900	1.620.911	59.641
		1934	774.71	25.000.000	98.000.000	126.499
		1939	0.53	40.000	142.800	269.434
		1950	0.34	10.000	10.800	31.764
		1951	0.42	30.939	31.558	75.138
		1953	2.86	338.750	342.137	119.628
		1953	3.28	209.000	211.090	64.357
		1954	7.85	750.000	750.000	95.541
Buchholz	56.60	1920	33.20	240.000	1.531.200	46.120
		1922	1.08	4.500	28.980	26.833
		1924	0.27	3.000	14.460	53.556
		1931	0.12	3.000	10.530	87.750
		1948	21.93	1.974.092	2.388.651	108.922
Trois Glands	28.32	(ancienne fortification)				
Brameschbusch	46.13	1921	28.57	170.240	1.086.131	38.016
		1926	1.91	41.100	140.151	73.377
		1937	13.89	126.603	458.303	32.995
		1952	1.76	185.000	188.700	107.216
Juckelsbusch	119.66	1904	59.02	87.386	2.223.974	37.682
		1909	58.46	126.000	3.206.700	54.853
		1937	2.18	10.000	36.200	16.605
Rodenbusch	67.67	1930	67.67	3.350.000	10.050.000	148.515
Zolverknapp	2.51	1931	2.51	20.000	70.200	27.968
Kopstal	4.29	1928	4.29	41.000	123.410	28.767
Deckebösch	7.53	1953	7.53	910.000	919.100	122.058
Binzrath	40.95	1923	38.16	38.041	198.954	5.214
		1949	2.79	140.000	156.800	56.200
Deisterbusch-Teiperley	37.70	1923	19.80	23.654	123.710	6.248
		1924	17.12	110.000	535.700	31.291
		1928	0.65	7.200	21.672	32.732
		1930	0.13	1.530	4.590	35.308
Heckenhof	32.20	1929	30.32	226.594	632.197	20.851
		1930	0.74	9.237	27.711	37.447
		1931	0.31	5.000	17.550	56.613
		1933	0.02	700	2.604	130.200
		1936	0.41	1.800	6.948	16.946
		1951	0.16	7.500	7.650	47.812
		1953	0.24	15.000	15.150	63.125
Herrenbusch	22.92	1953	22.92	1 500 000	1 515 000	66 099
Letzert	49.26	1920	47.61	43 500	2 775 530	58 297
		1934	1.65	14 500	56 840	34 448
Meysembourg	109.63	1951	109.63	8 906 350	9 084 477	90 362

Domaine	Contenance au 1. 1. 1955	Année de l'acquisition	Contenance de la parcelle	Prix d'achat	Prix d'achat calculé en rapport au chiffre indice du coût de la vie actuelle	
					Total	à l'hectare
	ha a		ha a	fr.	fr.	fr.
Meysembourg-Seitert ..	41.54	1954	41.54	2 395 000	2 395 000	57 655
Riederheck	3.73	1949	3.73	26 180	29 322	7 861
Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	1910	53.71	189 794	4 830 257	89 932
		1937	12.98	264 249	956 581	73 696
		1949	0.38	35 859	40 162	105 689
Hollenfels-Schoenfels ..	241.35	1950	241.35	13.500 000	14 580 000	60 410
Fünfter	160.03	1914	144.15	312 500	7 953 125	55 172
		1916	0.76	1 500	9 570	12 592
		1923	1.36	4 225	17 872	13 141
		1924	11.04	9 000	43 830	3 970
		1925	1.14	2 150	10 363	9 090
		1937	0.53	2 627	9 510	17 943
		1949	0.54	33 660	37 699	69 813
		1954	0.51	10 000	10 000	19 607
Jongebösch	93.51	1920	92.87	716 644	4 572 189	49 232
		1951	0.17	(échange)		
		1953	0.47	6 000	6 060	12 894
Leiwerdelt	36.00	1920	25.84	180 000	1 148 400	44 443
		1923	4.33	6 500	33 995	7 851
		1925	0.15	800	3 856	25 707
		1929	5.68	205 000	571 950	100 695
Marscherwald	124.12	1902	63.34	30 000	763 500	12 054
		1923	0.80	1 000	5 230	6 537
		1924	6.12	18 000	87 660	14 324
		1925	4.07	9 400	45 308	11 132
		1927	0.93	2 600	8 242	8 862
		1930	12.39	238 260	714 780	57 690
		1934	4.07	58 691	230 069	56 528
		1948	1.22	84 475	102 215	83 783
		1949	7.82	201 583	225 773	28 871
		1951	3.49	92 211	94 055	26 950
		1952	0.92	12 000	12 120	13 174
		1953	4.36	195 500	197 455	45 288
		1954	6.15	200 159	200 159	32 546
Heisterberg		1930	0.47	7 800	23 400	49 787
		1931	3.85	34 000	119 340	30 997
		1934	1.40	20 188	79 137	56 526
		1951	2.72	125 000	127 500	46 875
Kammerwald	446.72	1949	446.72	—	—	—
Berburgerwald	133.31	1905	96.43	97 000	2 468 650	25 600
		1912	7.97	22 250	566 238	71 046
		1930	1.15	14 000	42 000	36 522
		1931	27.76	285 000	1 000 350	36 036
Givenich	36.73	1922	36.73	(Donation Theisen)		
Château de Betzdorf ..	12.79	1953	12.79	1 249 060	1 261 551	98 636

Domaine	Contenance au 1. 1. 1955	Année de l'acquisition	Contenance ha a parcelle	Prix d'achat	Prix d'achat calculé en rapport au chiffre indice du coût de la vie actuelle	
					Total	à l'hectare
	ha a		ha a	fr.	fr.	fr.
Wiltz-Mercols	92.26	1902	0.70	773	19 673	28 104
		1905	0.23	175	4 454	19 365
		1906	0.50	1 000	25 450	50 900
		1911	2.73	2 850	72 532	26 568
		1911	2.63	4 000	101 800	38 707
		1912	5.89	6 876	174 994	29 710
		1913	1.49	2 664	67 799	45 503
		1913	1.13	431	10 969	9 707
		1914	0.23	100	2 545	11 065
		1916	0.99	1 000	6 380	6 444
		1920	0.44	500	3 190	7 250
		1921	1.50	14 700	93 786	62 524
		1921	0.70	5 490	35 026	50 037
		1922	0.51	4 000	25 760	50 510
		1928	67.09	750 000	2 257 500	33 649
		1930	1.81	9 000	27 000	14 917
		1953	3.69	50 000	50 500	13 686
Clervaux	47.63	1927	29.16	366 500	1 161 805	39 842
		1928	0.05	127	382	7 640
		1930	17.08	500 000	1 500 000	87 822
		1937	1.34	60 000	217 200	162 089
Freng-Penzebierg	47.50	1950	38.71	416 000	449 280	11 606
		1953	5.15	42 000	42 420	8 237
		1954	3.64	85 495	85 495	23 488
Fondation Stoffel	2.42	1950	2.42	—	—	—
Kammerwald, anc. fortifications et donations			514.36			
Achats:			2.759.49		190 830 482	69 154
Total:	3 273.85		3 273.85			

Contenance des différents domaines de l'Etat. — 1953.

Cantonnement	Domaine	Contenance totale	Futaies		Taillis	Surface non boisée*)
			feuillues	résineuses		
		ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Luxembourg-Est	Grunewald	1 049.35	778.27	255.00		16.08
	Buchholz	56.66	45.66	10.10		0.90
	Trois Glands	28.32	—	28.32		—
		1 134.33	823.93	293.92	—	16.98
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46.12	37.30	8.82		—
	Juckelsbusch	119.65	82.85	34.44		2.36
	Rodenbusch	71.96	71.18	0.77		0.01
	Zolverknapp	2.50	2.05	0.25		0.20
	Kopstal	4.29	—	4.29		—
	Deckebösch	7.52	7.52	—		—
		252.04	200.90	48.57	—	2.57
Mersch	Binzrath	40.95	10.83	27.16		2.96
	Deisterbusch-Teiperley	37.70	12.72	24.98		—
	Heckenhof	31.96	17.06	14.30		0.60
	Herrenbusch	22.92	15.78	4.04		3.10
	Letzert	49.11	44.08	5.03		—
	Meysembourg	109.63	72.39	37.14		0.10
	Riederheck	3.73	2.23	1.50		—
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	65.79	1.06		0.22
	Hollenfels-Schönfels	241.35	158.84	78.48		4.03
		604.42	399.72	193.69	—	11.04
Diekirch	Funfter	159.52	103.86	55.66		—
	Jongebösch	93.43	80.28	13.15		—
	Leiverdelt	36.00	30.00	6.00		—
	Marscherwald	117.96	44.76	73.20		—
	Kammerwald	446.72	374.82	71.90		—
		853.63	633.72	219.91	—	—
Grevenmacher	Berburgerwald	133.20	117.86	15.34		—
	Givenich, Fondation Theisen	36.73	34.07	2.66		—
	Château de Betzdorf	12.79	12.79	—		—
		182.72	164.72	18.00	—	—
Wiltz	Wiltz-Mercols	92.26	8.44	64.95	9.38	9.49
	Clervaux	47.63	11.41	31.13	4.13	0.96
	Freng-Penzebierg	43.87	—	19.00	24.71	0.16
	Fondation Stoffel	2.42	1.52	—	0.90	—
		186.18	21.37	115.08	39.12	10.61
	Total général:	3 213.32	2 244.36	888.67	39.12	41.17

Contenance des bois domaniaux. — 1953.

Cantonnement de	Superficie totale	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
		feuillues	résineuses	mélangées		
	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Luxembourg-Est	1 134,33	823,93	293,92	—	—	16,98
Luxembourg-Ouest	252,04	200,90	48,57	—	—	2,57
Mersch	604,42	399,72	193,69	—	—	11,04
Diekirch	853,63	633,72	219,91	—	—	—
Grevenmacher	182,72	164,72	18,00	—	—	—
Wiltz	186,18	21,37	115,08	—	39,12	10,6
Total	3 213,32	2 244,36	888,67	—	39,12	41,17
	100%	69,8%	27,7%		1,2%	1,3%

Contenance des bois communaux. — 1953.

Cantonnement de	Superficie totale	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
		feuillues	résineuses	mélangées		
	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Luxembourg-Est	2 676,60	2 536,49	133,25	6,86	—	—
Luxembourg-Ouest	5 452,74	4 700,99	620,93	—	—	130,82
Mersch	6 096,72	4 767,68	1 081,28	13,00	187,24	47,52
Diekirch	6 411,50	5 408,05	853,85	—	133,22	16,38
Grevenmacher	6 616,62	6 290,18	326,44	—	—	—
Wiltz	2 422,13	1 354,12	763,20	—	288,34	16,47
Total	29 676,31	25 057,51	3 778,95	19,86	608,80	211,19
	100%	84,4%	12,7%	0,1%	2,1%	0,7%

*) Pépinières, prés, carrières, vaines.

Contenance des bois des Etablissements publics. — 1953.

Cantonnement de	Superficie totale	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
		feuillues	résineuses	mélangées		
	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Luxembourg-Est	167,14	139,38	24,07	—	—	3,69
Luxembourg-Ouest	1,44	0,79	0,65	—	—	—
Mersch	367,08	226,47	137,62	—	1,07	1,92
Diekirch	291,44	167,92	53,10	—	70,42	—
Grevenmacher	4,29	4,04	0,25	—	—	—
Wiltz	474,14	28,47	168,09	—	258,71	18,87
Total	1 305,53	567,07	383,78	—	330,20	24,48
	100%	43,4%	29,4%		25,3%	1,9%

Contenance des bois soumis au régime forestier. — 1953.

Propriétaires des forêts	Contenance	%	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
			feuillues	résineuses	mélangées		
	ha a		ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Etat	3 213,32	9,4	2 244,36	888,67	—	39,12	41,17
Communes	29 676,31	86,8	25 057,51	3 778,95	19,86	608,80	211,19
Etablissements publics	1 305,53	3,8	567,07	383,78	—	330,20	24,48
Total	34 195,16	100%	27 868,94	5 051,40	19,86	978,12	276,84
			81,5%	14,8%		2,9%	0,8%

*) Pépinières, prés, carrières, vaines.

Recettes brutes des domaines de l'Etat. — 1953.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location de la chasse	Location de la pêche	Totaux	A l'hectare
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	Grunewald	1 049 35	2 150 655	110 647	1 540	17 647	—	2 280 489	2 173
	Trois Glands	28 32	42 127					42 127	1 488
	Buchholz	56 66	77 617			4 288		81 905	1 445
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46 12				1 623		1 623	35
	Juckelsbusch	119 65	89 679			10 859	108	100 646	841
	Rodenbusch	71 96	69 232			2 596		71 828	998
	Zolverknapp	2 50				95		95	38
	Kopstal	4 29				59		59	13
	Deckebösch	7 52	102 872			686		103 558	13 771
Mersch	Binzrath	40 95	29 739			1 005		30 744	751
	Deisterbusch-Teiperley	37 70	35 086			1 984	850	37 920	1 006
	Heckenhof	31 96	2 990			2 782		5 772	180
	Herrenbusch	22 92				935		935	41
	Letzert	49 11	31 380			2 678		34 058	694
	Meysembourg	109 63	168 818			1 702		170 520	1 555
	Riederheck	3 73				112		112	30
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67 07	114 375			5 910		120 285	1 793
	Schönfels-Hollenfels	241 35	443 421		2 114	12 349	1 200	459 084	1 902
Diekirch	Fünfter	159 52	264 656	2 170		11 192		278 018	1 743
	Jongebösch	93 43	125 508			5 734		131 242	1 405
	Leiwerdelt	36 00	67 327			3 050	212	70 589	1 961
	Marscherwald	117 96	212 943			6 156	3 576	222 675	1 888
	Kammerwald	446 72	817 782	13 650				831 432	1 861
Grevenmacher	Berburgerwald	133 20	38 351			8 179		46 530	349
	Givenich (Fondation Theisen)	36 73	23 254	8 543		725		32 522	885
	Château de Betzdorf	12 79				1 471		1 471	115
Wiltz	Wiltz-Mercols	92 26	45 650		14 113	2 138		61 901	671
	Clervaux	47 63				1 906		1 906	40
	Freng-Penzebierg	43 87				226		226	5
	Fondation Stoffel	2 42				14		14	6
	Total	3 213.32	4 953 462	135 010	17 767	108 101	5 946	5 220 286	1 625
	%		94,9%	2,6%	0,3%	2,1%	0,1%	100%	

Dépenses des domaines de l'Etat. — 1953.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Gestion et surveillance	Frais d'exploitation	Frais de culture	Construction de chemins	Entretien des chemins de vidange	Congé Charges sociales	Impôt foncier	Diverses	Totaux	A l'ha
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxbg.-Est	Grunewald	1 049 35	252 095	315 948	187 403	12 910	8 460	80 070	98 123	76 522	1 031 531	983
	Trois Glands	28 32	5 926	12 384	9 502			2 212	3 280	5 132	38 441	1 357
	Buchholz	56 66	14 439	18 629	7 052		1 892	2 040	1 922	13 354	59 328	1 047
Luxbg.-Ouest	Brameschbusch ..	46 12	8 262		8 164			888	1 808	1 920	21 042	456
	Juckelsbusch	119 65	27 478	23 808	12 774			4 262	4 692	11 245	84 259	704
	Rodenbusch	71 96	20 220	14 017	960			1 977	8 677	3 620	49 471	687
	Zolverknapp	2 52	641						108		749	300
	Kopstal	4 29	662		4 620			247	531		6 060	1 413
	Deckebösch	7 52	1 329								1 329	177
Mersch	Binzrath	40 95	10 155	7 960	8 351			1 202	2 833		30 501	745
	Deisterbusch-Teiperley	37 70	8 967	8 363	14 067			2 163	1 017	675	35 252	935
	Heckenhof	31 96	6 764	1 961	33 779			1 456	1 593		45 553	1 425
	Herrenbusch	22 92	4 886						1 272		6 158	269
	Letzert	49 11	13 026	7 181	7 435			1 333	3 184		32 159	655
	Meysembourg	109 63	27 138	31 705	3 871		4 504	3 033	5 592	2 250	78 093	712
	Riederheck	3 73	1 020		2 368			503	406	2 352	6 649	1 782
	Scheuerbusch Hesel-Klosterheck	67 07	18 377	27 791	10 245			3 444	10 155	535	70 547	1 052
	Schönfels-Hollenfels	241 35	59 746	58 034	28 612	2 025	9 000	12 362	14 807	15 337	199 923	828
Diekirch	Fünfter	159 52	33 570	73 098	14 500	19 822	3 549	16 746	10 937		172 222	1 080
	Jongebösch	93 43	28 530	26 312	5 332	15 000		4 387	6 263	140	85 964	920
	Leiwerdelt	36 00	9 433	9 738	7 009		516	1 500	1 248		29 444	818
	Marscherwald	117 96	22 916	32 189	25 649	3 146	22 340	11 504	3 810	420	121 974	1 034
	Kammerwald	446 72	97 176	80 067	19 243		10 592	11 117		4 431	222 626	498
Grevenmacher	Berburgerwald ...	133 20	24 493	11 883			24 747	4 516	4 220	342	70 201	527
	Givenich	36 73	9 857	10 664	5 818			1 033	884		28 256	769
	Château de Betzdorf	12 79	2 523						623		3 146	246
Wiltz	Wiltz-Mercols	92 26	28 581	15 502	22 738			6 704	10 041	234	83 800	908
	Clervaux	47 63	17 118		24 786		3 466	244	3 825		49 439	1 038
	Freng-Penzebierg .	43 87	6 446		3 630			255	2 281	8 247	20 859	475
	Fondation Stoffel .	2 42	289								289	119
	Total	3 213 32	762 063	787 234	467 908	52 903	89 066	175 203	204 132	146 756	2 685 265	836
			28,4%	29,3%	17,4%	2,0%	3,3%	6,5%	7,6%	5,5%	100%	

Revenu net des domaines de l'Etat. — 1953.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net	A l'hectare
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	Grunewald	1 049 35	2 280 489	1 031 531	1 248 958	1 190
	Trois Glands	28 32	42 127	38 441	3 686	130
	Buchholz	56 66	81 905	59 328	22 577	398
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46 12	1 623	21 042	— 19 419	— 421
	Juckelsbusch	119 65	100 646	84 259	16 387	137
	Rodenbusch	71 96	71 828	49 471	22 357	311
	Zolverknapp	2 50	95	749	— 654	— 262
	Kopstal	4 29	59	6 060	— 6 001	—1 399
	Deckebösch	7 52	103 558	1 329	102 229	13 594
Mersch	Binzrath	40 95	30 744	30 501	243	6
	Deisterbusch-Teiperley	37 70	37 920	35 252	2 668	71
	Heckenhof	31 96	5 772	45 553	— 39 781	—1 245
	Herrenbusch	22 92	935	6 158	— 5 223	— 228
	Letzert	49 11	34 058	32 159	1 899	39
	Meysembourg	109 63	170 520	78 093	92 427	843
	Riederheck	3 73	112	6 649	— 6 537	—1 753
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67 07	120 285	70 547	49 738	742
	Schönfels-Hollenfels	241 35	459 084	199 923	259 161	1 074
Diekirch	Fünfter	159 52	278 018	172 222	105 796	663
	Jongebösch	93 43	131 242	85 964	45 278	485
	Leiwerdelt	36 00	70 589	29 444	41 145	1 143
	Marscherwald	117 96	222 675	121 974	100 701	854
	Kammerwald	446 72	831 432	222 626	608 806	1 363
Grevenmacher	Berburgerwald	133 20	46 530	70 201	— 23 671	— 178
	Givenich	36 73	32 522	28 256	4 266	116
	Château de Betzdorf	12 79	1 471	3 146	— 1 675	— 131
Wiltz	Wiltz-Mercols	92 26	61 901	83 800	— 21 899	— 237
	Clervaux	47 63	1 906	49 439	— 47 533	— 998
	Freng-Penzebierg	43 87	226	20 859	— 20 633	— 470
	Fondation Stoffel	2 42	14	289	— 275	— 114
	Total	3 213 32	5 220 286	2 685 265	2 535 021	789
			100%	51%	49%	

Recettes brutes des bois communaux. — 1953.

Cantonnement	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location		Diverses	Total	A l'hectare
					Chasse	Pêche			
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	2 676 60	3 627 012	23 508	13 030	240 260	281		3 904 091	1 459
Luxembourg-Ouest	5 452 74	7 387 443	122 343	57 544	308 647	5 780		7 881 757	1 445
Mersch	6 096 72	6 970 629	138 041	13 677	317 416	16 175		7 455 938	1 223
Diekirch	6 411 50	7 878 417	163 276	132 918	274 419	29 661		8 478 691	1 322
Grevenmacher	6 616 62	7 754 803	86 172	49 778	469 626	15 217		8 375 596	1 266
Wiltz	2 422 13	4 469 600	73 332	25 210	67 521	8 597	8 400	4 652 660	1 921
Total	29 676 31	38 087 904	606 672	292 157	1 677 889	75 711	8 400	40 748 733	1 373
		93,5%	1,5%	0,7%	4,1%	0,2%		100%	

Dépenses des bois communaux. — 1953.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction et entretien des voies de vidange	Congé et frais sociaux	Pépinières	Diverses	Total	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	649 896	678 165	101 273	45 010	83 348		317 379	1 875 071	701
Luxembourg-Ouest	1 456 001	1 167 580	433 144	77 634	222 859		5 587	3 362 805	617
Mersch	1 341 372	1 464 110	544 528	27 578	304 266	10 694	31 550	3 724 098	611
Diekirch	1 481 462	1 573 720	652 023	295 293	488 972	54 020	45 591	4 591 081	716
Grevenmacher	1 522 184	1 363 368	471 345	440 739	225 980	26 777	59 288	4 109 681	621
Wiltz	543 592	744 497	143 552		163 563	28 374	7 978	1 631 556	674
Total	6 994 507	6 991 440	2 345 865	886 254	1 488 988	119 865	467 373	19 294 292	650
	36,3%	36,2%	12,2%	4,6%	7,7%	0,6%	2,4%	100%	

Revenu net des bois communaux. — 1953.

Cantonnement	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net	
				total	à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	2 676 60	3 904 091	1 875 071	2 029 020	758
Luxembourg-Ouest	5 452 74	7 881 757	3 362 805	4 518 952	829
Mersch	6 096 72	7 455 938	3 724 098	3 731 840	612
Diekirch	6 411 50	8 478 691	4 591 081	3 887 610	606
Grevenmacher	6 616 62	8 375 596	4 109 681	4 265 915	645
Wiltz	2 422 13	4 652 660	1 631 556	3 021 104	1 247
Total	29 676 31	40 748 733	19 294 292	21 454 441	723
		100%	47%	53%	

Recettes brutes des bois des Etablissements publics. — 1953.

Cantonnement	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location chasse	Location pêche	Total	A l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167 14	46 285	3 696		5 525		55 506	332
Luxembourg-Ouest	1 44				100		100	69
Mersch	367 08	669 813			7 020		676 833	1 844
Diekirch	291 44	476 692	6 580		6 158	417	489 847	1 681
Grevenmacher	4 29				150		150	35
Wiltz	474 14	553 360		19 573	8 090		581 023	1 225
Total	1 305 53	1 746 150	10 276	19 573	27 043	417	1 803 459	1 381
		96,8%	0,6%	1,1%	1,5%		100%	

Dépenses des bois des Etablissements publics. — 1953.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures et reboisement	Construction de chemins	Congé et frais sociaux	Impôt foncier	Diverses	Total	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	35 156	35 856	24 618		11 198	568		107 396	643
Luxembourg-Ouest	288					29		317	220
Mersch	30 055	126 757	50 135	5 320	21 197	—	4 473	237 937	648
Diekirch	55 858	93 032	117 528		32 715		150	299 283	1 027
Grevenmacher	884					80		964	225
Wiltz	44 297	128 623	28 202		17 142	—		218 264	460
Total	166 538	384 268	220 483	5 320	82 252	677	4 623	864 161	662
	19,3%	44,5%	25 5%	0,6%	9,5%	0,1%	0,5%	100%	

Revenu net des bois des Etablissements publics. — 1953.

Cantonnement	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net total	Revenu net à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167,14	55 506	107 396	— 51 890	— 310
Luxembourg-Ouest	1,44	100	317	— 217	— 151
Mersch	367,08	676 833	237 937	438 896	1 196
Diekirch	291,44	489 847	299 283	190 564	654
Grevenmacher	4,29	150	964	— 814	— 190
Wiltz	474,14	581 023	218 264	362 759	765
Total	1 305,53	1 803 459	864 161	939 298	719
		100%	48%	52%	

Bois soumis au régime forestier. — 1953.

Recettes.

Propriétaires des forêts	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location		Diverses	Totaux	A l'hectare
					chasse	pêche			
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	3 213 32	4 953 462	135 010	17 767	108 101	5 946		5 220 286	1 625
Communes	29 676 31	38 087 904	606 672	292 157	1 677 889	75 711	8 400	40 748 733	1 373
Etabl. publics	1 305 53	1 746 150	10 276	19 573	27 043	417		1 803 459	1 381
Total	34 195 16	44 787 516 93,7%	751 958 1,6%	329 497 0,7%	1 813 033 3,8%	82 074 0,2%	8 400	47 772 478 100%	1 397

Dépenses.

Propriétaires des forêts	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction et entretien des chemins	Congé et frais sociaux	Impôt foncier	Diverses	Totaux	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	762 063	787 234	467 908	141 969	175 203	204 132	146 756	2 685 265	836
Communes	6 994 507	6 991 440	2 465 730	886 254	1 488 988		467 373	19 294 292	650
Etabl. publics	166 538	384 268	220 483	5 320	82 252	677	4 623	864 161	662
Total	7 923 108 34,7%	8 162 942 35,7%	3 154 121 13,8%	1 033 543 4,5%	1 746 443 7,7%	204 809 0,9%	618 752 2,7%	22 843 718 100%	668

Revenu net.

Propriétaires des forêts	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net	
				total	à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	3 213 32	5 220 286	2 685 265	2 535 021	789
Communes	29 676 31	40 748 733	19 294 292	21 454 441	723
Etabl. publics	1 305 53	1 803 459	864 161	939 298	719
Total	34 195 16	47 772 478 100%	22 843 718 48%	24 928 760 52%	729

Rendement en

Domaines

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est ..	823 93	324,38	1 155,34	41,15	1 520,87	36	2 686,60	64
Luxembourg-Ouest	200 90	113,08	99,52	4,81	217,41	46	258,40	54
Mersch	399 72	286,08	235,26	8,07	529,41	53	462,00	47
Diekirch	633,72	310,82	348,02	22,88	681,72	51	662,20	49
Grevenmacher	164,72	6,85	9,10		15,95	12	115,50	88
Wiltz	21,37						1,50	
Total	2 244,36	1 041,21	1 847,24	76,91	2 965,36	41	4 186,20	59

Bois

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est ..	2 536,49	626,29	828,84	236,41	1 691,54	28	4 370,85	72
Luxembourg-Ouest	4 700,99	1 438,17	1 563,13	101,52	3 102,82	28	7 844,80	72
Mersch	4 767,68	1 446,88	2 805,05	29,18	4 281,11	40	6 532,40	60
Diekirch	5 408,05	2 093,70	1 969,09	70,02	4 132,81	32	8 852,90	68
Grevenmacher	6 290,18	1 362,70	1 131,13	17,73	2 511,56	21	9 259,95	79
Wiltz	1 354,12	1 337,28	419,99		1 757,27	34	3 369,49	66
Total	25 057,51	8 305,02	8 717,23	454,86	17 477,11	30	40 230,39	70

Bois des

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est ..	139,38	6,78	13,95		20,73	31	46,62	69
Luxembourg-Ouest	0,79							
Mersch	226,47	45,40	149,29		194,69	60	132,30	40
Diekirch	167,92	88,60	104,07	4,77	197,44	42	275,10	58
Grevenmacher	4,04							
Wiltz	28,47	10,04	37,64		47,68	23	156,75	77
Total	567,07	150,82	304,95	4,77	460,54	43	610,77	57

Bois soumis au

Propriétaires des forêts	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Etat	2 244,36	1 041,21	1 847,24	76,91	2 965,36	41	4 186,20	59
Communes	25 057,51	8 305,02	8 717,23	454,86	17 477,11	30	40 230,39	70
Etabl. publics	567 07	150,82	304,95	4,77	460,54	43	610,77	57
Total	27 868 94	9 497,05	10 869,42	536 54	20 903,01	32	45 027,36	68

Rem. : Bois feuillus : avec écorce
Bois résineux : m3 sans écorce

matière ligneuse. — 1953.

de l'Etat.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
4 207,47	5,11	293,42	600,03	352,24	952,27	3,25	1 117,35	5 159,74	4,62
475,81	2,37	48,57	75,81		75,81	1,56	249,47	551,62	2,21
991,41	2,48	193,69	674,61	74,54	749,15	3,87	593,41	1 740,56	2,93
1 343,92	2,12	219,91	1 452,01	36,12	1 488,13	6,77	853,63	2 832,05	3,32
131,45	0,80	18,00	50,75		50,75	2,82	182,72	182,20	1,00
1,50		115,08	86,12		86,12	0,75	136,45	87,62	0,64
7 151,56	3,19	888,67	2 939,33	462,90	3 402,23	3,83	3 133,03	10 553,79	3,37

communaux.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
6 062,39	2,39	140,11	742,49	225,14	967,63	6,90	2 676,60	7 030,02	2,63
10 947,62	2,33	620,93	2 061,75	594,97	2 656,72	4,28	5 321,92	13 604,34	2,56
10 813,51	2,27	1 081,28	1 773,23	1 673,02	3 446,25	3,19	5 848,96	14 259,76	2,44
12 985,71	2,40	853,85	1 339,40	2 051,34	3 390,74	3,97	6 261,90	16 376,45	2,62
11 771,51	1,87	326,44	1 735,16	273,73	2 008,89	6,15	6 616,62	13 780,40	2,08
5 126,76	3,79	763,20	3 909,69	161,03	4 070,72	5,33	2 117,32	9 197,48	4,34
57 707,50	2,30	3 785,81	11 561,72	4 979,23	16 540,95	4,37	28 843,32	74 248,45	2,57

Etablissements publics.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
67,35	0,48	24,07	51,01	4,74	55,75	2,32	163,45	123,10	0,75
		0,65					1,44	—	—
326,99	1,44	137,62	796,12	63,40	859,52	6,25	364,09	1 186,51	3,26
472,54	2,81	53,10	246,88		246,88	4,65	221,02	719,42	3,25
—		0,25			—		4,29	—	—
204,43	7,18	168,09	1 170,36		1 170,36	6,96	196,56	1 374,79	6,99
1 071,31	1,89	383,78	2 264,37	68,14	2 332,51	6,08	950,85	3 403,82	3,58

régime forestier.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
7 151,56	3,19	888,67	2 939,35	462,90	3 402,23	3,83	3 133,03	10 553,79	3,37
57 707,50	2,30	3 785,81	11 561,72	4 979,23	16 540,95	4,37	28 843,32	74 248,45	2,57
1 071,31	1,89	383,78	2 264,37	68,14	2 332,51	6,08	950,85	3 403,82	3,58
65 930,37	2,37	5 058,26	16 765,42	5510,27	22 275,69	4,40	32 927,20	88 206,06	2,68

Contenance des domaines de l'Etat. — 1954.

Cantonnement	Domaine	Contenance totale	Futaies		Taillis	Surface non boisée*)
			feuillues	résineuses		
		ha a	ha a	ha a	ha a	ha a
Luxembourg-Est	Grunewald	1 053.92	778.27	259 57		16.08
	Buchholz	56.61	45.61	10.10		0.90
	Trois Glands	28.32		28.32		
		1 138.85	823.88	297.99		16.98
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46.13	37.30	8.83		
	Juckelsbusch	119.66	82.86	36.80		
	Rodenbusch	71.96	71.18	0.77		0,01
	Zolverknapp	2.50	2.05	0.25		0.20
	Kopstal	4.29		4.29		
	Deckebösch	7.53	7.53			
		252.07	200.92	50.94		0.21
Mersch	Binzrath	40.95	10.83	27.16		2.96
	Deisterbusch-Teiperley	37.70	12.72	24.98		
	Heckenhof	32.19	17.29	14.30		0.60
	Herrenbusch	22.92	15.78	4.04		3.10
	Letzert	49.26	44.23	5.03		
	Meysembourg	109.63	72.39	37.14		0.10
	Meysembourg-Seitert	41.54	24.49	4.74		12.31
	Riederheck	3.73	2.23	1.50		
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	65.79	1.06		0.22
	Hollenfels-Schönfels	241.35	158.84	78.48		4.03
		646.34	424.59	198.43		23.32
Diekirch	Funfter	160.03	103.86	56.17		
	Jongebösch	93.43	80.28	13.15		
	Leiverdelt	36.00	30.00	6.00		
	Marscherwald	124.12	45.98	73.95		4.19
	Kammerwald	446.72	374.82	71.90		
		860.30	634.94	221.17		4.19
Grevenmacher	Berburgerwald	133.31	117.97	15.34		
	Givenich, Fondation Theisen	36.73	34.07	2.66		
	Château de Betzdorf	12.79	12.79			
		182.83	164.83	18.00		
Wiltz	Wiltz-Mercols	92.26	8.44	64.95	9.38	9.49
	Clervaux	47.63	11.41	31.13	4.13	0.96
	Freng-Penzebierg	47.50		27.05	20.29	0.16
	Fondation Stoffel	2.42	1.52		0.90	
		189.81	21.37	123.13	34.70	10.61
	Total général	3 270.20	2 270.53	909.66	34.70	55.31
		100%	69,4%	27,8%	1,1%	1,7%

*) Pépinières, prés, carrières, vaines.

Contenance des bois communaux. — 1954.

Cantonnement	Superficie totale	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
		feuillues	résineuses	mélangées		
	ha	ha	ha	ha	ha	ha
Luxembourg-Est ..	2 686,38	2 546,26	133,26	6,86	—	—
Luxembourg-Ouest	5 454,66	4 702,92	620,94	—	—	130,78
Mersch	6 134,62	4 768,85	1 121,47	13,00	187,24	44,06
Diekirch	6 430,91	5 422,79	855,00	—	136,40	16,72
Grevenmacher.....	6 605,31	6 278,87	326,44	—	—	—
Wiltz	2 423,26	1 354,11	764,33	—	288,35	16,47
Total:	29 735,14	25 073,80	3 821,46	19,86	611,99	208,03
en %:.....	100 %	84,3 %	12,9 %	—	2,1 %	0,7 %

Contenance des bois des Etablissements publics. — 1954.

Cantonnement	Superficie totale	Futaies			Taillis haies à écorces	Surface non boisée*)
		feuillues	résineuses	mélangées		
	ha	ha	ha	ha	ha	ha
Luxembourg-Est ..	167,37	139,61	24,07	—	—	3,69
Luxembourg-Ouest	1,44	0,79	0,65	—	—	—
Mersch	367,04	226,43	137,62	—	1,07	1,92
Diekirch	289,75	167,91	53,10	—	68,74	—
Grevenmacher.....	4,29	4,04	0,25	—	—	—
Wiltz	473,77	28,47	168,09	—	258,34	18,87
Total:	1 303,66	567,25	383,78	—	328,15	24,48
en %:.....	100 %	43,5 %	29,4 %	—	25,2 %	1,9 %

Contenance des bois soumis au régime forestier. — 1954.

Propriétaires des forêts	Superficie totale	%	Futaies			Taillis, haies à écorces	Surface non boisée*)
			feuillues	résineuses	mélangées		
	ha		ha	ha	ha	ha	ha
Etat	3 270,20	9,5	2 270,53	909,66	—	34,70	55,31
Communes	29 735,14	86,7	25 073,80	3 821,46	19,86	612,99	208,03
Etablissements publics...	1 303,66	3,8	567,25	383,78	—	328,15	24,48
Total:.....	34 309,00		27 911,58	5 114,90	19,86	974,84	287,82
en %:	100 %	100,0	81,4 %	15 %		2,8 %	0,8 %

*) Pépinières, prés, carrières, vaines.

Recettes brutes des domaines de l'Etat. — 1954.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location chasse	Location pêche	Totaux	A l'hectare
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	Grunewald	1 053.92	2 629 150	118 791		18 442		2 766 383	2 625
	Trois Glands	28.32	30 352					30 352	1 072
	Buchholz	56.61	104 303			4 288		108 591	1 918
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46.13	87 813	1 432	150	1 624		91 019	1 973
	Juckelsbusch	119.65	318 526	4 211	150	10 859	108	333 854	2 790
	Rodenbusch	71.96	104 261			2 597		106 858	1 485
	Zolverknapp	2.50			328	95		423	169
	Kopstal	4.29				59		59	14
	Deckebösch	7.53	1 725			552		2 277	302
Mersch	Binzrath	40.95	20 403			1 005		21 408	523
	Deischterbusch-Teiperley	37.70	48 890			1 984	850	51 724	1 372
	Heckenhof	32.19				2 782		2 782	86
	Herrenbusch	22.92				935		935	41
	Letzert	49.26	21 916			2 678		24 594	499
	Meysembourg	109.63	188 475			1 702		190 177	1 735
	Meysembourg-Seitert	41.54				3 601		3 601	87
	Riederheck	3.73	5 250			112		5 362	1 438
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	64 655			5 910		70 565	1 052
	Schönfels-Hollenfels	241.35	485 971		2 114	12 349	1 200	501 634	2 078
Diekirch	Fünfter	160.03	264 909	2 035		11 192		278 136	1 738
	Jongebösch	93.43	190 498			5 734		196 232	2 100
	Leiwerdelt	36.00	66 817		3 750	3 050	212	73 829	2 051
	Marscherwald	124.12	263 591	28 343		6 156	3 576	301 666	2 430
	Kammerwald	446.72	484 196	13 061				497 257	1 113
Grevenmacher	Berburgerwald	133.31	39 653			8 179		47 832	359
	Givenich	36.73	26 004	13 335		725	7	40 071	1 091
	Château de Betzdorf	12.79	20 414	3 000		1 471		24 885	1 946
Wiltz	Wiltz-Mercols	92.26	14 113			1 362		15 475	168
	Clervaux	47.63	28 250			2 172		30 422	639
	Freng-Penzebierg	47.50	58 217			944		59 161	1 245
	Fondation Stoffel	2.42				14		14	6
	Total	3 270.20	5 568 352	184 208	6 492	112 573	5 953	5 877 578	1 797
			94,8%	3,1%	0,1%	1,9%	0,1%	100%	

Dépenses des domaines de l'Etat. — 1954.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction de chemins	Entretien des chemins	Congé, frais sociaux	Impôt foncier	Diverses	Totaux	A l'hectare
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxbg.-Est ..	Grunewald	1 053.92	265 279	497 699	232 877	13 770		78 634	98 123	7 744	1 194 126	1 133
	Trois Glands	28.32	6 324	7 141	16 980			824	3 280		34 549	1 220
	Buchholz	56.61	15 565	30 957	13 587			4 187	1 922	120	66 338	1 172
Luxbg.-Ouest.	Brameschbusch.....	46.13	9 708	10 758	29 382			1 208	1 808		52 864	1 146
	Juckelbusch	119.66	31 816	62 173	65 539			7 231	4 692		171 451	1 433
	Rodenbusch	71.96	26 316	17 347	2 730			2 407	8 677	90	57 567	800
	Zolverknapp	2.50	684						108		792	317
	Kopstal	4.29	783		1 408			68	531		2 790	650
	Deckebösch	7.53	1 564						373		1 937	257
Mersch	Binzrath.....	40.95	11 265	4 687	8 750			584	2 833	41	28 160	688
	Deischterbusch-Teiperley .	37.70	8 340	14 444	1 472			1 816	1 017	161	27 250	723
	Heckenhof	32.19	6 381		54 366			1 941	1 611	535	64 834	2 014
	Herrenbusch	22.92	4 635		3 480		1 240	244	1 272		10 871	474
	Letzert	49.26	16 253	4 479	8 573	1 400		646	3 184	1 441	35 976	730
	Meysembourg	109.63	30 161	35 629	5 430			4 052	5 592	12 417	93 281	851
	Meysembourg-Seitert	44.54	10 526						2 878		13 404	323
	Riederheck	3.73	1 188	2 210	1 596			266	406		5 656	1 516
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	24 504	15 343	3 444		612	1 854	10 155	71	55 993	835
	Schönfels-Hollenfels	241.35	66 187	77 444	33 123		1 886	14 523	14 807	9 590	217 560	901
Diekirch	Fünfter	160.03	40 196	52 659	28 014	45 663		12 899	10 937	1 390	191 758	1 198
	Jongebösch	93.43	35 146	30 291	10 231	21 649		2 967	6 263	1 043	107 590	1 152
	Leiwerdelt	36.00	10 496	16 389	3 311			1 128	1 248	461	33 033	918
	Marscherwald	124.12	29 003	42 944	46 486	5 767	6 755	10 156	3 810	2 276	147 197	1 186
	Kammerwald.....	446.72	59 847	72 399	10 786		19 066	9 530		9 850	181 478	406
Grevenmacher	Berburgerwald	133.31	30 954	16 105	13 962		3 321	2 999	4 220	153	71 714	538
	Givenich	36.73	11 361	11 982	1 411			840	884		26 478	721
	Château de Betzdorf.....	12.79	2 743	6 245	5 726			675	623		16 012	1 252
Wiltz	Wiltz-Mercols	92.26	22 454		1 863			140	10 011	20 660	55 128	598
	Clervaux	47.63	29 286	10 907	3 762		2 230	1 272	3 825		51 282	1 077
	Freng-Penzebierg	47.50	49 524	10 511	41 969			3 950	2 469	14 470	122 893	2 587
	Fondation Stoffel	2.42	537								537	222
	Total:	3.270.20	859.026	1 050 743	650 258	88 249	35 110	167 041	207 559	82 513	3 140 499	960
			27,4 %	33,5 %	20,7 %	2 8 %	1,1 %	5,3 %	6,6 %	2,6 %	100 %	

Revenu net des domaines de l'Etat. — 1954.

Cantonnement	Domaine	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net total	Revenu net à l'hectare
		ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	Grunewald	1 053.92	2 766 383	1 194 126	1 572 257	1 492
	Trois Glands	28.32	30 352	34 549	— 4 197	— 148
	Buchholz	56.61	108 591	66 338	42 253	746
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	46.13	91 019	52 864	38 155	827
	Juckelsbusch	119.66	333 854	171 451	162 403	1 357
	Rodenbusch	71.96	106 858	57 567	49 291	685
	Zolverknapp	2.50	423	792	— 369	— 148
	Kopstal	4.29	59	2 790	— 2 731	— 636
	Deckebösch	7.53	2 277	1 937	340	45
Mersch	Binzrath	40.95	21 408	28 160	— 6 752	— 165
	Deisterbusch-Teiperley	37.70	51 724	27 250	24 474	649
	Heckenhof	32.19	2 782	64 834	— 62 052	—1 928
	Herrenbusch	22.92	935	10 871	— 9 936	— 433
	Letzert	49.26	24 594	35 976	— 11 382	— 231
	Meysembourg	109.63	190 177	93 281	96 896	884
	Meysembourg-Seitert	41.54	3 601	13 404	— 9 803	— 236
	Riederheck	3.73	5 362	5 656	— 294	— 79
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67.07	70 565	55 993	14 572	217
	Schönfels-Hollenfels	241.35	501 634	217 560	284 074	1 177
Diekirch	Fünfter	160.03	278 136	191 758	86 378	540
	Jongebösch	93.43	196 232	107 590	88 642	948
	Leiwerdelt	36.00	73 829	33 033	40 796	1 133
	Marscherwald	124.12	301 666	147 197	154 469	1 244
	Kammerwald	446.72	497 257	181 478	315 779	707
Grevenmacher	Berburgerwald	133.31	47 832	71 714	— 23 882	— 179
	Givenich	36.73	40 071	26 478	13 593	370
	Château de Betzdorf	12.79	24 885	16 012	8 873	694
Wiltz	Wiltz-Mercols	92.26	15 475	55 128	— 39 653	— 430
	Clervaux	47.63	30 422	51 282	— 20 860	— 438
	Freng-Penzebierg	47.50	59 161	122 893	— 63 732	—1 342
	Fondation Stoffel	2.42	14	537	— 523	— 216
	Total	3 270.20	5 877 578	3 140 499	2 737 079	837
			100%	53%	47%	

Recettes brutes des bois communaux. — 1954.

Cantonnement	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location chasse	Location pêche	Total	A l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	2 686.38	3 744 797	25 209	9 145	241 796	247	4 021 194	1 497
Luxembourg-Ouest	5 454 66	8 806 756	121 095	60 720	308 657	6 141	9 303 372	1 705
Mersch	6 134 62	7 778 939	133 396	5 865	327 344	16 737	8 262 281	1 347
Diekirch	6 430.91	7 498 863	109 495	177 470	265 665	30 176	8 081 669	1 257
Grevenmacher	6 605.31	7 762 398	93 120	65 531	457 837	14 389	8 393 275	1 271
Wiltz	2 423.26	4 329 934			61 236		4 391 170	1 812
Total:	29 735.14	39 921 690	482 315	318 731	1 662 535	67 690	42 452 961	1 428
		94,0 %	1,1 %	0,8 %	3,9 %	0,2 %	100 %	

Dépenses des bois communaux. — 1954.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction et entretien des voies de vidange	Congé et frais sociaux	Pépinières	Diverses	Total	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	704 748	667 040	141 930	15 903	113 806		4 681	1 648 108	614
Luxembourg-Ouest	1 558 445	1 302 234	368 740	150 145	258 054	6 462	1 600	3 645 680	668
Mersch	1 537 179	1 457 494	634 237	35 089	318 094	18 730	24 218	4 025 041	656
Diekirch	1 506 916	1 511 798	619 805	222 141	391 982	81 726	68 817	4 403 185	685
Grevenmacher	1 613 214	1 325 877	571 907	110 282	170 931	6 052	42 558	3 840 821	581
Wiltz	613 568	717 213	207 207	11 620	159 985		78 243	1 787 836	738
Total:	7 534 070	6 981 656	2 543 826	545 180	1 412 852	112 970	220 117	19 350 671	651
	38,9 %	36,1 %	13,2 %	2,8 %	7,3 %	0,6 %	1,1 %	100 %	

Revenu net des bois communaux. — 1954.

Cantonnement	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net total	Revenu net à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	2 686.38	4 021 194	1 648 108	2 373 086	883
Luxembourg-Ouest	5 454.66	9 303 372	3 645 680	5 657 692	1 037
Mersch	6 134.62	8 262 281	4 025 041	4 237 240	691
Diekirch	6 430.91	8 081 669	4 403 185	3 678 484	572
Grevenmacher	6 605.31	8 393 275	3 840 821	4 552 454	689
Wiltz	2 423.26	4 391 170	1 787 836	2 603 334	1 074
Total	29 735.14	42 452 961	19 350 671	23 102 290	777
		100 %	46 %	54 %	

Recettes brutes des bois des Etablissements publics. — 1954.

Cantonnement	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location chasse	Location pêche	Total	A l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167.37	93 177	2 224		5 525		100 926	603
Luxembourg-Ouest	1.44	39 806			100		39 906	27 712
Mersch	367.04	503 956	6 300		7 019		517 275	1 409
Diekirch	289.75	296 209	6 960	8 800	4 845	417	317 231	1 095
Grevenmacher	4.29				150		150	35
Wiltz	473.77	593 456			8 090		601 546	1 269
Total	1 303.66	1 526 604	15 484	8 800	25 729	417	1 577 034	1 210
		96,8%	1,0%	0,6%	1,6%		100%	

Dépenses des bois des Etablissements publics. — 1954.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction de chemins	Congé et frais sociaux	Diverses	Total	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	44 638	15 455	20 464		6 383		86 940	519
Luxembourg-Ouest	304						304	211
Mersch	35 703	54 834	45 815		12 157	2 414	150 923	411
Diekirch	59 520	56 273	76 224	4 050	17 951	324	214 342	740
Grevenmacher	972		2 472				3 444	803
Wiltz	73 523	53 006	80 313		9 861		216 703	457
Total	214 660	179 568	225 288	4 050	46 352	2 738	672 656	516
	31,9%	26,7%	33,5%	0,6%	6,9%	0,4%	100%	

Revenu net des bois des Etablissements publics. — 1954.

Cantonnement	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net total	Revenu net à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Luxembourg-Est	167.37	100 926	86 940	13 986	84
Luxembourg-Ouest	1.44	39 906	304	39 602	27 501
Mersch	367.04	517 275	150 923	366 352	998
Diekirch	289.75	317 231	214 342	102 889	355
Grevenmacher	4.29	150	3 444	—3 294	— 768
Wiltz	473.77	601 546	216 703	384 843	812
Total:	1 303.66	1 577 034	672 656	904 378	694
		100%	43%	57%	

Bois soumis au régime forestier. — 1954.

Recettes.

Propriétaires des forêts	Contenance	Ventes	Valeur des prestations	Produits accessoires	Location		Totaux	A l'hectare
					chasse	pêche		
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	3 270.20	5 568 352	184 208	6 492	112 573	5 953	5 877 578	1 797
Communes	29 735.14	39 921 690	482 315	318 731	1 662 535	67 690	42 452 961	1 428
Etablissements publics	1 303.66	1 526 604	15 484	8 800	25 729	417	1 577 034	1 210
Total:	34 309.00	47 016 646	682 007	334 023	1 800 837	74 060	49 907 573	1 455
		94,2 %	1,4 %	0,7 %	3,6 %	0,1 %	100 %	

Dépenses.

Propriétaires des forêts	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction et entretien de chemins	Congé et frais sociaux	Impôt foncier	Diverses	Totaux	A l'hectare
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	858 026	1 050 743	650 258	123 359	167 041	207 559	82 513	3 140 499	960
Communes	7 534 070	6 981 656	2 656 796	545 180	1 412 852		220 117	19 350 671	651
Etablissements publics	214 660	179 568	225 288	4 050	46 352		2 738	672 656	516
Total:	8 607 756	8 211 967	3 532 342	672 589	1 626 245	207 559	305 368	23 163 826	675
	37,2 %	35,5 %	15,2 %	2,9 %	7,0 %	0,9 %	1,3 %	100 %	

Revenu net.

Propriétaires des forêts	Contenance	Recettes	Dépenses	Revenu net	
				total	à l'hectare
	ha a	fr.	fr.	fr.	fr.
Etat	3 270.20	5 877 578	3 140 499	2 737 079	837
Communes	29 735.14	42 452 961	19 350 671	23 102 290	777
Etablissements publics	1 303.66	1 577 034	672 656	904 378	694
Total:	34 309.00	49 907 573	23 163 826	26 743 747	780
		100 %	46,4 %	53,6 %	

Rendement en

Domaines

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est....	823.88	287,35	775,67	16,08	1 079,10	33	2 188,90	67
Luxembourg-Ouest..	200,92	82,01	168,10		250,11	41	362,40	59
Mersch	424,59	288,81	236,71		525,52	53	462,00	47
Diekirch	634,94	255,08	202,33	1,75	459,16	35	838,80	65
Grevenmacher	164,83	20,14	22,31	5,67	48,12	21	180,00	79
Wiltz.....	21.37						60,00	100
Total:	2 270,53	933,39	1 405,12	23,50	2 362,01	37	4 092,10	63

Bois

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est....	2 546.26	785,39	1 032,94	43,72	1 862,05	34	3 679,55	66
Luxembourg-Ouest..	4 702,92	1 896,03	2 459,44	87,52	4 442,99	34	8 600,80	66
Mersch	4 768.85	1 499,01	2 944,67	200,50	4 644,18	43	6 140,40	57
Diekirch	5 422.79	1 810,12	1 560,80	40,04	3 410,96	27	9 328,80	73
Grevenmacher	6 278.87	1 640,96	1 442,45	20,52	3 103,93	26	8 748,00	74
Wiltz.....	1 354,11	1 765,80	456,44		2 222,24	37	3 768,75	63
Total:	25 073,80	9 397,31	9 896,74	392,30	19 686,35	33	40 266,30	67

Bois des

Cantonnement	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Luxembourg-Est....	139.61	30,70	46,22		76,92	45	95,20	55
Luxembourg-Ouest..	0,79	8,96	13,26		22,22	28	56,80	72
Mersch	226,43	104,88	142,86		247,74	56	193,90	44
Diekirch	167,91	30,64	38,13	20,06	88,83	31	194,00	69
Grevenmacher	4,04							
Wiltz.....	28,47	13,98	25,07		39,05	36	70,50	64
Total:	567,25	189,16	265,54	20,06	474,76	44	610,40	56

Bois soumis au

Propriétaires des forêts	Futaies: Feuillues							
	Contenance	Bois d'œuvre				%	Bois de chauffage	%
		Chêne	Hêtre	Autres bois	Total			
	ha a	m³	m³	m³	m³		m³	
Etat	2 270,53	933,39	1 405,12	23,50	2 362,01	37	4 092,10	63
Communes	25 073.80	9 397,31	9 896,74	392,30	19 686,35	33	40 266,30	67
Etablissement publics	567.25	189,16	265,54	20,06	474,76	44	610,40	56
Total:	27 911.58	10 519,86	11 567,40	435,86	22 523,12	33	44 968,80	67

matière ligneuse. — 1954.

de l'Etat.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
3 268,00	3,97	297,99	1 833,29	368,23	2 201,52	7,39	1 121,87	5 469,52	4,87
612,51	3,05	50,94	325,51	45,09	370,60	7,27	251,86	983,11	3,90
987,52	2,33	198,43	573,29	86,78	660,07	3,33	623,02	1 647,59	2,64
1 297,96	2,04	221,17	1 064,83	170,80	1 235,63	5,59	856,11	2 533,59	2,96
228,12	1,38	18,00	35,79		35,79	1,99	182,83	263,91	1,44
60,00	2,81	123,13	99,85		99,85	0,81	144,50	159,85	1,10
6 454,11	2,84	909,66	3 932,56	670,90	4 603,46	5,06	3 180,19	11 057,57	3,48

communaux.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
5 541,60	2,18	140,12	449,69	160,21	609,90	4,35	2 686,38	6 151,50	2,29
13 043,79	2,77	620,96	2 260,01	984,72	3 244,73	5,22	5 323,88	16 288,52	3,06
10 784,58	2,26	1 134,47	2 530,62	2 266,08	4 796,70	4,23	5 903,32	15 581,28	2,64
12 739,76	2,35	855,00	1 766,85	1 597,81	3 364,66	3,93	6 277,79	16 104,42	2,56
11 851,93	1,89	326,44	850,67	127,90	978,57	3,00	6 605,31	12 830,50	1,94
5 990,99	4,42	764,33	2 559,84	822,28	3 382,12	4,42	2 118,44	9 373,11	4,42
59 952,65	2,39	3 841,32	10 417,68	5 959,00	16 376,68	4,26	28 915,12	76 329,33	2,64

Etablissements publics.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
m³	m³	ha a	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
172,12	1,23	24.07	6,50		6,50	0,27	163,68	178,62	1,09
79,02	100	0,65					1,44	79,02	54,87
441,64	1,95	137,62	292,80	140,71	433,51	3,15	364,05	875,15	2,40
282,83	1,68	53,10	263,32	25,89	289,21	5,45	221,01	572,04	2,59
—		0,25			—		4,29	—	
109,55	3,85	168,09	975,99		975,99	5,81	196,56	1 085,54	5,52
1 085,16	1,91	383,78	1 538,61	166,60	1 705,21	4,44	951,03	2 790,37	2,93

régime forestier.

		Résineuses					Total général		
Total bois feuillus	Par hectare	Contenance	Epicéas	Pins	Total des résineux	Par hectare	Contenance	Rendement total	Rendement par ha
ha a	m³	m³	m³	m³	m³	m³	ha a	m³	m³
6 454,11	2,84	909,66	3 932,56	670,90	4 603,46	5,06	3 180,19	11 057,57	3,48
59 952,65	2,39	3 841,32	10 417,68	5 959,00	16 376,68	4,26	28 915,12	76 329,33	2,64
1 085,16	1,91	383,78	1 538,61	166,60	1 705,21	4,44	951,03	2 790,37	2,93
67 491,92	2,42	5 134,76	15 888,85	6 796,50	22 685,35	4,42	33 046,34	90 177,27	2,73

Production de la Forêt luxembourgeoise. — 1953.

Produits	Etat	Communes	Etablissements publics	Privés	Total
	m³	m³	m³	m³	m³
Bois à pâte, bois de mine ...	2 701	12 836	1 880	30 217	47 634
Bois pour traverses	1 226	5 843	188	2 055	9 312
Grûmes de sciage feuillues ...	1 495	10 325	307	4 338	16 465
Grûmes de sciage résineuses ..	946	5 014	418	7 205	13 583
Bois de chauffage	4 186	40 230	611	13 704	58 731
Total	10 554	74 248	3 404	57 519	145 725

Production de la Forêt luxembourgeoise. — 1954.

Produits	Etat	Communes	Etablissements publics	Privés	Total
	m³	m³	m³	m³	m³
Bois à pâte, bois de mine ...	3 384	11 474	1 010	18 107	33 975
Bois pour traverses	872	6 862	139	2 451	10 324
Grûmes de sciage feuillues ...	1 490	12 824	336	5 682	20 332
Grûmes de sciage résineuses ..	1 220	4 903	695	10 424	17 242
Bois de chauffage	4 092	40 266	610	16 577	61 545
Total	11 058	76 329	2 790	53 241	143 418

Production de la Forêt luxembourgeoise.

Exercices 1950 à 1954.

a) Par nature de produits:

Exercice	Bois de mine Bois à pâte	Bois de sciage résineux	Bois de sciage feuillus	Bois pour traverses	Bois de chauffage	Total
	m³	m³	m³	m³	m³	m³
1950	46 047	20 204	14 754	948	88 083	170 036
1951	87 570	41 212	15 245	3 377	61 733	209 137
1952	62 330	17 638	16 495	7 037	61 883	165 383
1953	47 634	13 583	16 465	9 312	58 731	145 725
1954	33 975	17 242	20 332	10 324	61 545	143 418

b) Par propriétaires de forêts:

Exercice	Etat	Communes et Etablissements publics	Privés	Total
	m³	m³	m³	m³
1950	7 412	70 957	91 667	170 036
1951	8 073	70 984	130 080	209 137
1952	10 809	76 122	78 452	165 383
1953	10 554	77 652	57 519	145 725
1954	11 058	79 119	53 241	143 418

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

Exercice 1953.

Propriétaires des bois	Contenance cadastrale des bois assurés			Surface proportionnelle à la prime simple					Dégâts payés	Prime simple par hectare
				Feuillus		Résineux		Total		
				Prime*)		Prime*)				
	Feuillus	Résineux	Total	simple	double	triple	sextuple			
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	fr.	fr.
Etat	2 336	885	3 221	2 279	57	809	76	5 276	6 461	
Etablissements publics	354	198	552	314	40	198	—	988	—	
Communes	24 705	3 790	28 495	24 255	450	3 765	25	36 600	73 721	
Total:	27 395	4 873	32 268	26 848	547	4 772	101	42 864	80 182	1,87061

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

Exercice 1954.

Propriétaires des bois	Contenance cadastrale des bois assurés			Surface proportionnelle à la prime simple					Dégâts payés	Prime simple par hectare
				Feuillus		Résineux		Total		
				Prime*)		Prime*)				
	Feuillus	Résineux	Total	simple	double	triple	sextuple			
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	fr.	fr.
Etat	2 336	885	3 221	2 279	57	809	76	5 276	400	
Etablissements publics	354	198	552	314	40	198	—	988	3 788	
Communes	24 705	3 790	28 495	24 255	450	3 765	25	36 600	21 584	
Total:	27 395	4 873	32 268	26 848	547	4 772	101	42 864	25 772	0,60125

*) Note explicative quant aux quatre primes appliquées:

Chaque hectare de bois feuillus compte pour une unité. Chaque hectare de bois résineux compte pour trois unités.

Chaque hectare de bois traversé par le chemin de fer (à l'exception des lignes électriques) compte pour un nombre d'unités double du taux normal, c'est-à-dire: bois feuillus pour deux unités et bois résineux pour six unités.

Le tarif supérieur s'applique seulement à une tranche de cent mètres de largeur, prise de chaque côté des rails.

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

Exercices 1924 à 1954.

Exercice	Contenance cadastrale des bois assurés			Surface proportionnelle à la prime simple					Dégâts payés	Prime simple par hectare	Prime par hectare réel	Prime par ha réel calculée en rapport au chiffre indice du coût de la vie actuel
				Feuillus		Résineux		Total				
	Feuillus	Résineux	Total	Prime simple	double	Prime triple	sext.					
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
1924	12 452	1 995	14 447	12 207	245	1 950	45	18 817	—	—	—	—
1925	14 200	2 259	16 459	13 955	245	2 214	45	21 357	—	—	—	—
1926	16 843	2 500	19 343	16 554	289	2 450	50	24 782	280,—	0,011299	0,014475	0,04935975
1927	18 141	2 709	20 850	17 830	311	2 654	55	26 744	8 384,52	0,31351	0,402135	1,27476795
1928	18 323	2 819	21 142	17 990	333	2 764	55	27 278	20 075,83	0,735971	0,94957	2,8582057
1929	18 376	2 852	21 228	18 043	333	2 797	55	27 430	10 531,97	0,383958	0,496135	1,38421665
1930	18 607	2 952	21 559	18 274	333	2 895	57	27 967	26 728,77	0,955725	1,239796	3,71938800
1931	18 947	3 090	22 037	18 613	374	3 031	59	28 728	—	—	—	—
1932	19 009	3 093	22 102	18 675	334	3 034	59	28 799	950,32	0,033	0,04299	0,1582032
1933	19 009	3 093	22 102	18 675	334	3 034	59	28 799	15 878,60	0,55136	0,718423	2,67253356
1934	19 142	3 142	22 284	18 792	350	3 074	68	29 122	4 214,92	0,14473	0,189145	0,7414484
1935	19 666	3 277	22 943	19 246	420	3 095	182	30 463	5 579,17	0,183146	0,243175	0,9483825
1936	19 672	3 277	22 949	19 252	420	3 095	182	30 469	21 468,40	0,7046	0,935483	3,61096438
1937	19 617	3 389	23 006	19 199	418	3 214	175	30 727	13 020,53	0,4237	0,565962	2,07708054
1938	19 568	3 365	22 933	19 169	334	3 362	115	30 613	44 601,47	1,4569	1,944859	6,90424945
1939—44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1945	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	28 240,—	0,91602	1,26359	1,84484114
1946	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	122 950,—	3,9378	5,50136	7,3168088
1947	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	88 034,—	2,8555	3,939057	4,88443068
1948	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	6 046,—	0,9161	0,270526	0,32733646
1949	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	8 185,56	0,2655	0,36626	0,4102112
1950	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	6 387,—	0,2071	0,28578	0,3086424
1951	18 365	3 984	22 349	18 126	239	3 893	91	30 829	1 600,—	0,051899	0,071591	0,07302282
1952	25 000	4 555	29 555	24 689	311	4 455	100	39 336	21 541,—	0,5476	0,72884	0,7361284
1953	27 395	4 873	32 268	26 848	547	4 772	101	42 864	80 182,—	1,87061	2,4848	2,509648
1954	27 395	4 873	32 268	26 848	547	4 772	101	42 864	25 772,—	0,60125	0,79868	0,79868
Moyenne	19 196,68	3 440,04	22 636,72					30 118,48	22 426,08			

Calculation en rapport au chiffre indice: 1 054 809,64

Moyenne: 42 192,38 1,863891

Prix de vente réalisés pour les différents produits ligneux

Nature des produits	Cantonnement de: Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch	
	Quantité exploitée	Prix de vente par m³	Quantité exploitée	Prix de vente par m³	Quantité exploitée	Prix de vente par m³
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
FEUILLUS						
BOIS D'OEUVRE						
Chêne: grûmes	819,07	1 174,00	1 218,54	1 539,84	1 038,51	1 588,00
traverses	143,82	544,00	361,85	515,52	506,66	513,00
bois de mine	112,86	332,00	404,98	316,27	347,53	304,00
Hêtre: grûmes	1 255,89	696,00	1 810,61	762,26	2 019,91	726,00
traverses	554,66	386,00	830,19	389,35	1 304,33	409,00
Charme: grûmes	17,88	542,00	80,61	703,02	39,68	569,00
Autres essences: grûme (peupliers, bouleau, aune, érable etc)	41,92	441,00	6,91	386,75	160,82	381,20
BOIS DE CHAUFFAGE						
Hêtre: quartiers et rondins	4 934,30	400,00	6 547,80	415,00	5 406,80	388,37
Chêne: quartiers et rondins	939,05	243,00	1 342,60	248,81	1 026,20	219,00
Ramilles: stères (1)	4 534	21,00	4 610	13,95	4 295	13,00
Fagots: nombre (2)	2 109	1,40	12 195	4,81	2 500	4,00
RESINEUX						
BOIS D'OEUVRE						
Epicéa: grûmes 20cm∅ et plus	736,05	666,00	1 119,72	846,71	346,71	552,00
10-19cm ∅	1 428,10	619,00	908,75	550,77	1 938,47	468,00
perches	118,83	350,00	557,05	407,86	976,34	414,00
menu bois	32,26	152,00	149,24	237,65	130,90	324,00
Pin: grûmes 20cm ∅ et plus	271,78	474,00	587,33	664,15	482,76	466,00
bois de mine	223,07	411,00	412,54	448,23	1 825,87	426,00
perches	33,65	450,00	29,94	426,54	184,94	404,54
Mélèze: grûmes 20cm ∅ et plus						
10-19cm ∅						
Douglas: grûmes 20cm ∅ et plus					4,92	425,00
10-19cm ∅					0,46	425,00

(1) Quantité et prix de vente par stère.
(2) Quantité et prix de vente par pièce.
Remarque: Les prix s'entendent pour bois abattus sans 10 % de frais d'adjudication.

Frais d'abattage

Nature des produits	Cantonnement de: Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch	
	Quantité exploitée	au m³	Quantité exploitée	au m³	Quantité exploitée	au m³
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
FEUILLUS						
BOIS D'OEUVRE						
toutes essences et assortiments	2 946,10	76,39	4 154,47	70,41	5 417,44	79,00
BOIS DE CHAUFFAGE						
cordes (1) par m3	5 873,35	129,31	7 332,50	140,94	4 854,50	146,00
tas de ramilles, stères	4 534	12,79	2 285	19,05		
fagots, pièces			10 670	4,22	2 500	3,87
RESINIEUX						
BOIS D'OEUVRE						
grûmes	2 659,00	93,26	882,85	88,51	4 031,24 (2)	80,69
perches	152,42	114,24	514,18	127,65	1 041,74	137,18
menu bois	38,28	115,55	132,41	189,28	121,97	170,75

(1) Coefficient de conversion corde 1,4.
(2) Une partie des bois a été vendue sur pied.

dans les forêts soumises au régime forestier. — Exercice 1954.

Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Total		
Quantité exploitée	Prix de vente par m³	Quantité exploitée	Prix de vente par m³	Quantité exploitée	Prix de vente par m³	Quantité exploitée	Prix de vente total	Prix de vente par m³
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	fr.
1 014,11	1 348,60	1 029,32	1 604,50	416,03	869,00	5 535,58	7 907 061	1 428,40
580,31	517,80	503,39	549,40	1 318,75	575,00	3 414,78	1 860 389	544,80
501,42	234,20	110,99	260,60	—	—	1 477,78	417 658	282,62
751,14	687,40	1 004,94	897,20	190,78	634,00	7 033,27	5 259 772	747,84
1 050,12	419,90	458,68	405,00	290,73	437,00	4 488,71	1 825 263	406,63
17,25	500,00	20,45	528,50	—	—	175,87	108 396	616,34
44,60	612,20	—	—	—	—	254,25	109 759	431,70
7 865,65	325,50	6 237,15	434,80	2 988,75	284,00	33 980,45	12 910 261	379,93
2 358,85	203,30	2 868,85	225,50	911,25	127,00	9 446,80	2 028 558	214,73
		4 209	27,85			17 649	334 582	18,96
						16 804	72 213	4,30
635,18	599,00	329,22	815,15	600,26	734,00	3 767,14	2 719 066	721,78
1 389,17	525,30	295,89	686,70	1 344,79	508,00	7 305,17	3 909 412	535,15
868,20	508,30	336,62	468,70	1 509,13	357,00	4 366,17	1 810 133	414,58
139,02	425,70	79,79	414,80	181,50	276,00	712,71	225 152	315,90
394,15	552,50	4,57	621,90	235,12	551,00	1 975,71	1 094 293	553,87
1 066,35	517,50			521,37	484,00	4 049,20	1 858 881	459,07
187,98	466,00			65,79	432,00	502,30	218 673	435,34
12,74	592,00					12,74	7 542	592,00
14,06	586,00					14,06	8 239	586,00
19,26	595,30					24,18	13 556	560,63
123,83	515,00					124,29	63 967	514,66

avec charges sociales.

Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Total		
Quantité exploitée	au m³	Quantité exploitée	au m³	Quantité exploitée	au m³	Quantité exploitée	Frais d'abattage totales	au m³
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	fr.
3 958,95	73,40	3 269,56	75,57	2 261,29	76,00	22 007,81	1 654 248	75,17
10 361,60	121,23	8 892,65	118,62	3 900,00	116,00	41 214,60	5 552 769	134,73
		4 218	11,72			11 037	151 004	13,68
3 200	3,48					16 370	65 926	4,02
3 654,74	85,82	676,45	96,08	878,05 (2)	81,64	13 079,33	1 101 721	84,23
1 056,18	122,46	325,20	204,31	2 096,29	111,00	5 186,01	654 422	126,19
212,86	160,99	164,95	193,85	181,50	184,00	851,97	149 295	175,23

Ouvriers occupés pendant l'exercice 1954.

Cantonnement	Nombre d'ouvriers			Journées de travail								
				à l'abattage	aux chemins	aux cultures		aux pépinières		Total		Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
A. Ouvriers permanents.												
Luxembourg-Est	13	—	13	1 120	343	1 082	—	315	—	2 860	—	2 860
Luxembourg-Ouest	6	—	6	569	193	664	—	—	—	1 426	—	1 426
Mersch	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Diekirch	44	2	46	3 865	1 005½	2 326	25	559½	116	7 576	141	7 717
Grevenmacher	4	—	4	328	205	417	—	18	—	968	—	968
Wiltz	6	—	6	666	14	322	—	374	—	1 376	—	1 376
Total	73	2	75	6 368	1 760½	4 811	25	1 266½	116	14 206	141	14 347
B. Ouvriers saisonniers.												
Luxembourg-Est	148	8	156	4 936	145	1 511½	139	430	535	7 022½	674	7 696½
Luxembourg-Ouest	190	—	190	7 568½	563½	1 465½	—	38	—	9 635½	—	9 635½
Mersch	215	18	233	8 727½	194	3 556	146½	145½	108	12 623	254½	12 877½
Diekirch	200	11	211	6 120	536	1 563	189	204	62	8 423	251	8 674
Grevenmacher	215	3	218	5 843½	524½	1 876	48	—	—	8 244	48	8 292
Wiltz	134	14	148	4 321	14	941	93	208	579	5 484	672	6 156
Total	1 102	54	1 156	37 516½	1 977	10 913	615½	1 025½	1 284	51 432	1 899½	53 331½
Total général	1 175	56	1 231	43 884½	3 737½	15 724	640½	2 292	1 400	65 638	2 040½	67 678½

Déboisement et défrichement des bois privés de 1951 à 1954.

(Loi du 30 janvier 1951.)

Demandes: 472
Déboisements accordés: 330
refusés: 32
s/objet: 36

Défrichements accordés: 66
refusés: 9

Déboisement

Répartition par années:

	ha	a	ca
1951:	149	00	95
1952:	92	41	66
1953:	33	55	40
1954:	68	38	69
Total:	343	36	70

Répartition par cantonnement forestier:

	ha	a	ca	
Luxembourg-Est	14	12	99	4,1%
Luxembourg-Ouest	28	98	50	8,5%
Mersch	46	69	90	13,8%
Diekirch	91	08	05	26,5%
Grevenmacher	14	10	20	4,1%
Wiltz	148	37	06	43,2%

Répartition par essences:

Feuillus:				
hêtres, chênes	107	58	40	31,3%
Résineux:				
pins	12	11	10	3,6%
épicéas	223	18	50	65,0%
douglas		48	70	0,1%

Défrichement

	ha	a	ca
1951:	30	17	37
1952:	16	08	80
1953:	60	92	30
1954:	33	89	69
Total:	141	08	16

	ha	a	ca	
Luxembourg-Est	46	20	45	32,8%
Luxembourg-Ouest	4	01	30	2,8%
Mersch	47	70	80	33,8%
Diekirch	10	43	20	7,4%
Grevenmacher	1	60	00	1,1%
Wiltz	31	12	41	22,1%
Feuillus:				
hêtres, chênes	71	02	90	50,3%
Résineux:				
pins	13	39	30	9,5%
épicéas	56	65	90	40,2%

Reboisement des bois privés de 1949 à 1954.
Primes d'encouragement
pour travaux de boisement et de reboisement.

A. Règlement définitif 1949—1952

Demandes:	Superficie reboisée: ha	a	ca	Sommes allouées:
689	763	44	38	1 529 235,— fr.

B. Règlement provisoire 1953—1954

	ha	a	ca	
388	322	39	96	324 392,— fr.
Total: 1077	1085	84	34	1 853 627,— fr.

Répartition par années:

	ha	a	ca
1947/48	8	59	75
1949	167	34	15
1950	177	31	72
1951	192	81	60
1952	217	37	16
1953	262	93	46
1954	59	46	50

Répartition par cantonnements forestiers:

	ha	a	ca	
Luxembourg-Est	16	54	56	1,5%
Luxembourg-Ouest	21	26	30	2,0%
Mersch	130	67	15	12,0%
Diekirch	97	12	75	8,9%
Grevenmacher	26	81	60	2,5%
Wiltz	793	41	98	73,1%

Répartition par essences:

	ha	a	ca		ha	a	ca	
Feuillus:								
hêtres	4	68	74	1,5%				
bouleaux		29	50					
peupliers	2	09	70	0,2%	12	20	84	1,1%
mélangés (hêtres, chênes, érables, bouleaux)	5	12	90	0,5%				
Résineux:								
pins	49	23	90	4,5%				
épicéas	916	08	45	84,4%				
douglas	13	50	55	1,2%				
mélèzes	5	72	00	0,5%	1073	63	50	98,9%
sitka	1	71	40	0,2%				
sapins	2	36	00	0,2%				
mélangés (épicéas, douglas, sitka, mélèzes)	85	01	20	7,9%				

Les importations et exportations de bois de 1946 à 1954.

Année	Bois ronds						Bois sciés						Contreplaqués Placages		Divers produits de bois*)	Valeur totale
	résineux		feuillus		Total		résineux		feuillus		Total					
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	fr.	fr.
Importations.																
1946	14 039	7 641 000	685	1 513 900	14 724	9 154 900	11 841	27 522 800	726	2 401 600	12 567	29 924 400	939	11 254 310	603 006	50 933 610
1947	47 676	22 038 000	767	1 520 500	48 443	23 558 500	4 671	14 540 000	2 293	7 334 000	6 964	21 874 000	1 416	19 815 000	884 000	66 131 500
1948	60 797	22 582 000	1 813	1 971 000	62 610	24 553 000	3 882	13 727 000	3 519	9 829 000	7 401	23 556 000	1 572	14 585 000	1 789 000	64 483 000
1949	54 130	24 293 000	489	975 000	54 619	25 268 000	8 136	11 476 000	2 769	8 315 000	10 905	19 791 000	1 124	7 372 500		52 431 000
1950	29 305	15 151 885	10 691	3 558 586	39 996	18 710 471	17 779	30 069 435	11 071	27 383 962	28 850	57 453 397	1 089	7 956 878	4 432 048	88 552 794
1951	13 853	9 019 000	12 342	6 241 200	26 195	15 260 200	11 159	24 820 800	9 315	26 131 600	20 474	50 952 400	936	7 201 800	19 867 913	93 282 313
1952	20 269	19 402 000	4 947	2 537 500	25 216	21 939 500	7 498	26 936 000	11 344	44 878 600	18 842	71 814 600	487	4 655 000	15 022 000	113 431 100
1953	28 167	26 344 369	5 597	4 052 861	33 764	30 397 230	19 637	39 829 086	6 777	27 613 321	26 414	67 442 407	787	6 710 781	3 877 659	108 428 074
1954	22 513	18 096 322	5 308	6 309 047	27 821	24 405 369	15 141	37 951 069	5 083	18 802 717	20 224	56 753 786	1 909	14 750 115	4 012 360	99 921 630
Exportations.																
1946	40 955	27 086 000	743	869 000	41 698	27 955 000	538	1 063 000	2 975	7 616 600	3 513	8 679 000				36 634 600
1947	63 475	43 387 000			63 475	43 387 000	1 207	2 256 000			1 207	2 256 000				45 643 000
1948	107 660	79 836 000	964	1 073 000	108 624	80 909 000	3 540	5 533 000	3 911	10 016 000	4 451	15 549 000	24	288 000	352 500	97 098 500
1949	83 058	52 160 000	2 755	4 350 000	85 813	56 510 000	5 771	9 250 000	2 730	6 746 000	8 501	15 996 000				72 506 000
1950	136 123	71 021 082	2 157	1 065 262	137 512	72 086 344	6 390	8 987 493	1 499	2 835 358	7 889	11 822 851	17	198 029	869 468	84 976 692
1951	123 745	72 922 400	16 944	17 763 200	140 689	90 685 600	3 200	6 344 400	8 747	25 089 900	11 947	31 434 300	30	36 000	2 807 700	124 963 600
1952	69 013	52 925 000	750	448 000	69 763	53 373 000	3 166	7 168 300	1 433	4 347 700	4 599	11 516 000			4 301 600	69 190 600
1953	62 911	51 079 779	6 059	4 737 566	68 970	55 817 345	1 040	2 143 768	4 640	10 118 982	5 680	12 262 750	2	3 255	1 392 920	69 476 270
1954	56 090	41 898 244	7 570	6 080 408	63 660	47 978 652	583	1 218 769	4 694	9 301 039	5 277	10 519 808	16	158 230	1 096 566	59 753 256

*) Fibres de bois, panneaux de fibres de bois, farine de bois, charbons de bois.

Importations de bois dans le

Pays d'origine	Bois ronds											
	Bois à pâte		Grûmes de sciage résineuses		Grûmes de sciage feuillues		Bois de mine		Poteaux		Bois de chauffage	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Belgique			11 800	10 677 825	1 120	2 314 217	5 847	3 751 570	155	372 300	2 714	1 287 398
France			36	47 634	10	34 776	9 652	10 019 470			1 669	383 070
Allemagne Rép. Féd.									205	289 390	84	33 400
Autriche												
Roumanie												
Sarre												
Suisse									472	1 186 180		
Pologne												
Tchécoslovaquie												
Hongrie												
Total:			11 836	10 725 459	1 130	2 348 993	15 499	13 771 040	832	1 847 870	4 467	1 703 868

Exportations de bois du

Pays de destination	Bois ronds											
	Bois à pâte		Grûmes de sciage résineuses		Grûmes de sciage feuillues		Bois de mine		Poteaux		Bois de chauffage	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Belgique	145	97 222	285	262 260	1 500	1 501 570	13 000	6 975 805			1 638	555 664
France			620	677 725			1 713	1 178 604	69	89 579	6	1 100
Allemagne Rép. Féd,	203	111 376	1 237	979 571	457	444 623	5 097	3 776 056			500	207 064
Hollande	3 957	2 794 250	9 222	8 849 222	1 363	1 739 150	26 796	24 846 922				
Italie											553	151 058
Sarre			115	88 890			452	352 327				
Suisse					42	137 337						
Total:	4 305	3 002 848	11 479	10 857 668	3 362	3 822 680	47 058	37 129 714	69	89 549	2 697	914 886

Importations de bois dans le

Pays d'origine	Bois ronds											
	Bois à pâte		Grûmes de sciage résineuses		Grûmes de sciage feuillues		Bois de mine		Poteaux		Bois de chauffage	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Belgique	—	—	6 240	5 086 420	1 048	1 919 327	3 318	1 660 453	176	211 097	1 376	602 793
France			324	158 410	349	852 445	10 277	7 567 165	232	427 990	1 158	246 780
Allemagne Rép. Féd,			283	191 747	164	261 822	416	346 600	91	240 690	4	1 200
Autriche			987	1 847 060	1 083	2 079 490						
Roumanie					126	345 190						
Sarre			28	20 440								
Suisse									141	338 250		
Pologne												
Total:			7 862	7 304 077	2 770	5 458 274	14 011	9 574 218	640	1 218 027	2 538	850 773

Exportations de bois du

Pays de destination	Bois ronds											
	Bois à pâte		Grûmes de sciage résineuses		Grûmes de sciage feuillues		Bois de mine		Poteaux		Bois de chauffage	
	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.
Belgique	652	258 060	3 266	1 863 539	3 249	2 905 629	7 204	3 591 571	411	312 859	2 108	514 727
France	596	484 676	943	822 840	70	75 900	401	396 263	287	293 312	5	4 700
Allemagne Rép. Féd,	727	355 388	10 925	7 803 585	1 471	1 998 786	5 812	4 568 137			124	44 089
Hollande	3 270	2 414 350	17 237	15 503 855	500	515 500	1 521	1 330 140				
Italie											43	21 077
Sarre			1 246	1 035 794			1 142	863 875				
Suisse												
Total:	5 695	3 512 474	33 617	27 029 613	5 290	5 495 815	16 080	10 749 986	698	606 171	2 280	584 593

Grand-Duché de Luxembourg. — 1953.

Bois travaillés						Divers produits de bois						Valeur totale des importations
Traverses		Bois sciés résineux		Bois sciés feuillus		Contreplaqués Placages		Panneaux de fibres de bois		Farine de bois Charbons de bois		
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m²	fr.	kg	fr.	fr.
1 811	5 505 975	3 850	9 326 911	3 050	15 176 488	725	5 808 261	20 000	3 754 747		122 912	58 098 604
145	584 520	163	423 860	926	3 520 557	14	532 330					15 546 217
209	693 770	2 864	5 395 702	360	1 278 131	4	64 710					7 755 103
		11 425	20 973 673	29	99 710							21 073 383
		1 283	3 566 890	25	98 500							3 665 390
				162	393 340							393 340
						25	190 300					1 376 480
				60	262 330							262 330
		38	45 580			20	115 180					160 760
		14	96 470									96 470
2 165	6 784 265	19 637	39 829 086	4 612	20 829 056	787	6 710 781	20 000	3 754 747		122 912	108 428 077

Grand-Duché de Luxembourg. — 1953.

Bois travaillés						Divers produits de bois						Valeur totale des exportations
Traverses		Bois sciés résineux		Bois sciés feuillus		Contreplaqués Placages		Panneaux de fibres de bois		Fibres de bois pressées		
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m²	fr.	kg	fr.	fr.
		400	820 803	2 350	4 703 688	—	3 255	2 250	421 868		971 052	16 313 187
				20	80 804							2 027 782
		35	36 730	353	915 458							6 470 878
		605	1 286 235	1 896	4 376 067							43 891 846
												151 058
												441 217
				21	42 965							180 302
		1 040	2 143 768	4 640	10 118 982		3 255	2 250	421 868		971 052	69 476 270

Grand-Duché de Luxembourg. — 1954.

Bois travaillés						Divers produits de bois						Valeur totale des importations
Traverses		Bois sciés résineux		Bois sciés feuillus		Contreplaqués Placages		Panneaux de fibres de bois		Farine de bois Charbons de bois		
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m²	fr.	kg	fr.	fr.
916	1 873 872	3 773	14 136 164	1 663	8 513 907	1 697	12 999 551	134 283	3 825 056	25 000	187 304	51 015 944
101	214 170	615	1 829 736	1 709	5 685 455	16	481 274					17 463 425
412	1 295 580	2 041	4 475 974	254	1 088 653	196	1 269 290					9 171 556
		7 423	14 577 980									18 504 530
		1 289	2 931 215									3 276 405
				9	41 360							61 800
												338 250
				19	89 720							89 720
1 420	3 383 622	15 141	37 951 069	3 654	15 419 095	1 909	14 750 115	134 283	3 825 056	25 000	187 304	99 921 630

Grand-Duché de Luxembourg. — 1954.

Bois travaillés						Divers produits de bois						Valeur totale des exportations
Traverses		Bois sciés résineux		Bois sciés feuillus		Contreplaqués Placages		Panneaux de fibres de bois		Fibres de bois pressées		
m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m³	fr.	m²	fr.	kg	fr.	fr.
6	7 150	513	1 068 769	3 387	6 461 235	16	158 230	866	48 299	501087	1 048 267	18 238 335
24	95 366											2 173 057
				559	1 252 444							16 022 429
		70	150 000	696	1 409 328							21 323 173
												21 077
												1 899 669
				22	75 516							75 516
30	102 516	583	1 218 769	4 664	9 198 523	16	158 230	866	48 299	501087	1 048 267	59 753 256

Ecorces à tan.

Année	Production	Exportation	Consommation
1953	1 925,8 to	1 887,5 to	38,3 to
1954	3 200,6 to	3 155,0 to	45,6 to

Exportation d'écorces à tan.

Pays de destination	Quantité		Valeur	
	1953	1954	1953	1954
	to	to	fr.	fr.
Allemagne	949	2 327	2 053 232	3 116 600
France	498,5	72	663 420	147 300
Hollande	53	57	109 252	107 516
Suisse	387	699	822 250	1 327 700
Total	1 887,5	3 155	3 648 154	4 699 116

Amodiation des chasses.

Cantons	Superficie des lots de chasse	Nombre de lots	Superficie moyenne des lots	Prix d'adjudication total	Prix par hectare
	ha		ha	fr.	fr.
Luxembourg-Ville	4 235	9	470	100 500	23,73
Luxembourg-campagne	14 797	40	370	587 309	39,69
Capellen	19 379	51	380	552 850	28,53
Clervaux	29 365	63	466	427 200	14,55
Diekirch	23 200	54	430	474 433	20,45
Echternach	18 063	44	411	470 450	26,04
Esch-sur-Alzette	22 979	62	371	718 425	31,26
Grevenmacher	19 917	58	343	672 534	33,77
Mersch	20 100	54	372	658 750	32,77
Rédange	25 298	66	383	470 855	18,61
Remich	12 322	33	373	565 650	45,91
Vianden	5 329	14	381	77 684	14,58
Wiltz	27 026	59	458	307 993	11,40
Total	242 011	607	399	6 084 633	25,14
Droit d'adjudication 15%				912 695	
			Total:	6 997 328	28,91

Nombre de permis de chasse délivrés.

Année de chasse	Nombre de permis de chasse délivrés	Année de chasse	Nombre de permis de chasse délivrés
1859/60	441	1914/15	1 013
1864/65	469	1919/20	1 472
1869/70	551	1924/25	1 253
1874/75	603	1929/30	1 649
1879/80	588	1934/35	1 632
1884/85	560	1939/40	1 372
1889/90	582	1944/45	1 939
1894/95	583	1949/50	2 043
1899/1900	663	1950/51	2 055
1904/05	817	1951/52	2 141
1909/10	913	1952/53	2 135
		1953/54	2 114

Le prix du permis a été successivement augmenté:

En 1919 il était de 50 fr.
En 1921 il était de 100 fr.
En 1925 il était de 200 fr.
En 1928 il était de 200 fr. plus 50 fr.
En 1940 il était de 300 fr. plus 25 fr.
En 1946 il était de 400 fr. plus 200 fr.
En 1949 il était de 800 fr. plus 300 fr.
En 1953 il était de 800 fr. plus 400 fr.

} de supplément pour alimenter le fonds spécial destiné à l'indemnisation des dégâts causés par le cerf et le sanglier.

Relevé du gibier abattu pendant les années cynégétiques 1952-1953 et 1953-1954.

	Cantonnement forestier de												Total	
	Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz			
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Gibier à poil:														
Sangliers	19	17	24	10	118	74	94	75	95	99	77	30	427	305
Cerfs	—	—	—	—	13	10	9	16	—	—	22	14	44	40
Chevreuils	121	160	186	183	395	463	530	596	391	480	450	616	2 073	2 498
Renards	71	137	196	233	281	278	321	379	152	168	536	772	1 557	1 967
Blaireaux	16	15	22	31	50	46	43	57	27	34	30	39	188	222
Lièvres	1 484	1 549	2 772	2 638	1 760	1 877	1 197	1 368	2 897	3 106	997	1 254	11 107	11 792
Lapins	7 067	2 177	4 910	5 214	3 026	3 724	768	883	3 627	4 822	1 406	1 082	20 804	17 902
Loutres	—	—	—	—	1	1	—	1	—	—	7	5	8	7
Martres, putois, belettes	181	80	329	238	323	195	247	104	214	257	190	155	1 484	1 029
Chats	217	304	255	272	180	237	66	149	280	354	152	208	1 150	1 526
Gibier à plumes:														
Faisans	257	303	171	171	325	283	49	46	151	191	5	14	958	1 008
Perdrix	1 632	1 666	2 066	2 353	970	937	792	729	3 171	3 786	982	940	9 613	10 411
Cailles	16	30	53	67	30	29	200	225	125	201	388	422	812	974
Bécasses	31	39	85	88	58	73	60	83	80	109	67	111	381	503
Bécassines	12	8	56	51	18	34	4	—	—	—	132	89	222	182
Oies sauvages	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—	2	1
Canards sauvages	106	130	149	123	165	205	130	173	208	195	69	108	827	934
Ramiers	264	154	288	455	413	488	247	349	282	588	574	634	2 068	2 668
Oiseaux rapaces	570	385	332	924	568	701	162	183	572	1 135	353	652	2 557	3 980

Prix de location des lots de pêche.

Cours d'eau	Nombre des lots	Longueur en mètres	Prix d'adjudication	Prix par mètre (2 rives)
		m	fr.	fr.
Sûre	35	63 300	191 370	3,02
Our	2	3 200	1 000	0,31
Alzette	11	19 290	18 850	0,98
Attert	20	27 530	154 150	5,60
Eisch	18	44 540	69 850	1,57
Wiltz	14	31 930	95 150	2,98
Clerve	19	48 430	137 750	2,84
Ernz blanche	12	25 500	52 100	2,04
Ernz noire	9	20 236	51 100	2,53
Mamer	11	26 200	38 300	1,46
Wark	10	22 450	81 800	3,64
Syr	16	30 095	99 850	3,32
Grendel	1	3 400	2 650	0,78
Kakigt	1	2 500	1 500	0,60
Kierel	2	9 955	10 925	1,10
Pall	3	8 800	8 200	0,93
Trottenerbach	5	13 920	8 275	0,59
Tous les autres cours d'eau	141	320 925	224 908	0,70
Total	330	722 201	1 247 728	1,73
Droit d'adjudication 10%			124 773	
		Total	1 372 501	1,90

Déversements effectués dans les eaux frontières de la Sûre et de la Moselle et de la Sûre indigène, navigable et flottable.

1953.

1 250	truites	2 ans
200 000	gardons	1 été
30 000	brêmes	1 été
33 600	perches	2 étés
3 900	tanches	2 étés
3 000	brochetons	1 été
100 000	alevins de brochet	

1954.

2 500	truites	2 ans
325 000	gardons	1 été
27 000	brêmes	1 été
9 920	perches	2 étés
2 720	tanches	2 étés
2 000	brochetons	1 été
11 100	brochetons	de 7 semaines
100 000	alevins de brochet	

Déversements effectués dans les cours d'eau indigènes affectionnés par les salmonidés.

1953.

44 913 truitelles 1 été
30 791 truites 2 étés

1954.

44 455 truites 2 étés

Permis de pêche délivrés en 1953 et 1954.

	Nombre de permis 1953	1954
1. Permis de pêche de 100.- fr. délivrés pour les eaux indigènes	2 536	2 440
2. Permis de pêche spécial de 250.- fr. pour les eaux indigènes navigables .... (Sûre de Ettelbruck à Wallendorf)	99	126
3. Permis de pêche spécial de 125.- fr. pour les eaux frontières navigables ... (Sûre et Moselle)	1 628	1 627
4. Permis de pêche spécial de 50.- fr.(*) pour les eaux frontières navigables ..	125	100
Total	4 388	4 293

*) Durée de validité 1 mois. Ce permis ne pourra être délivré pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre.

Nouvelles de la Cour

Le 1er août est célébré un Requiem solennel pour feu la Grande-Duchesse Marie-Anne en l'église Cathédrale de Luxembourg.

*

En raison du décès de S. A. R. le Prince Royal de Bavière, survenu le 3 août, la Cour prend le deuil pour une durée de six semaines et S. A. R. Monseigneur le Prince assiste aux Funérailles de S. A. R. le Prince Royal de Bavière.

*

Le 11 août naît au Château de Belœil la Princesse Christine, Fille de S. A. le Prince Antoine de Ligne et de S. A. R. la Princesse Alix de Ligne, née Princesse de Luxembourg.

*

Le 17 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience Mme Perle Mesta, ancien Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

*

Le 20 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience de congé S. Exc. M. Samy El Khoury, Ministre du Liban, et lui remet les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 21 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. Sir Geoffrey Allchin, qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, qui Lui remet ses lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. le Baron Prosper Poswick, qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. Wiley T. Buchanan ,qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

*

Le 26 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience, en présence de S. Exc. Sir Geoffrey Allchin, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, S. Exc. Sir William Meiklereid, Chef de la Délégation britannique auprès de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience M. Tollef Bredal, ancien Consul Général de Luxembourg à Oslo.

*

En apprenant la nouvelle de la maladie du Président Eisenhower, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse envoie au Président un télégramme lui exprimant Ses vœux de prompt rétablissement.

*

Le 28 septembre, à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince, sont déposées des listes d'inscription au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 29 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

Nouvelles Diplomatiques

La Conférence de Noordwijk et la « relance européenne ».

Une réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats-membres de la C. E. C. A. s'est tenue le 6 septembre 1955 à Noordwijk, près de La Haye, sous la présidence de M. Beyen, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Y ont participé: pour la République Fédérale d'Allemagne, M. Hallstein, Secrétaire d'Etat; pour la Belgique, M. Spaak; pour la France, M. Pinay; pour l'Italie, M. Martino; pour le Luxembourg, M. Bech.

Cette réunion avait pour objet d'entendre un rapport de M. Spaak sur les progrès réalisés par le Comité créé le 2 juin 1955, à Messine, pour rechercher les moyens de poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive des politiques sociales.

Les Ministres ont remercié M. Spaak du rapport qu'il a présenté. Ils ont constaté avec satisfaction qu'un travail important a pu être accompli par le Comité de Bruxelles tant dans le domaine du marché commun que dans ceux des transports, de l'énergie nucléaire et de l'énergie classique.

Au cours de l'échange de vues auquel le rapport de M. Spaak a donné lieu, les six Ministres ont réaffirmé l'entière adhésion de leurs Gouvernements à la politique et aux objectifs définis à Messine. Ils ont constaté que l'évolution politique et économique en Europe et dans le monde demande plus que jamais la conjonction de tous les efforts susceptibles de mener à bien l'œuvre entreprise.

L'état d'avancement des travaux a permis aux Ministres de fixer au 31 octobre la date à laquelle les experts devront faire connaître leurs conclusions.

Le Comité de Bruxelles a été invité à déposer son rapport d'ensemble aussitôt que possible après cette date.

*

M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, au Brésil.

M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, séjourna au mois d'août pendant plusieurs semaines au Brésil, ayant participé aux cérémonies du Congrès Eucharistique Mondial de Rio de Janeiro.

M. Reuter rendit aussi visite au Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo, à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Sao Paulo ainsi qu'au Président du Parlement de Sao Paulo. La Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgo-Brésilienne et la Société Culturelle Belgo-Luxembourgeoise de Sao Paulo offrirent en son honneur un dîner auquel assistaient de nombreuses personnalités de la vie culturelle et économique.

Le 23 août, M. le Président Emile Reuter, accompagné du Consul Général du Grand-Duché, M. Nicolas Hientgen, assista en qualité d'invité d'honneur à une séance du Parlement de l'Etat de Sao Paulo. Salué chaleureusement par le Président du Parlement, M. Emile Reuter remercia vivement les Parlementaires brésiliens du chaleureux accueil qu'ils lui avaient réservé et leur exprima les vœux de prospérité de la part de la population luxembourgeoise.

*

Des Légations élevées au rang d'Ambassades.

En date du 12 août 1955, le Ministère des Affaires Etrangères communique:

« Dans le cadre des relations étroites qui les unissent, les Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois ont décidé d'élever au rang d'Ambassades d'une part les Légations de Belgique et des Pays-Bas à Luxembourg, d'autre part les Légations du Luxembourg à Bruxelles et à La Haye. »

En date du 8 septembre 1955, le Ministère des Affaires Etrangères publie le communiqué suivant:

« Désireux de renforcer les liens d'amitié qui unissent si heureusement leurs pays au Grand-Duché de Luxembourg, les Gouvernements américain, britannique et français ont décidé d'élever au rang d'Ambassades leurs Légations à Luxembourg. Par mesure de réciprocité, les Légations du Luxembourg à Washington, Londres et Paris ont été élevées au rang d'Ambassades. »

En date du 13 septembre 1955, le Ministère des Affaires Etrangères publie le communiqué suivant:

« Désireux de renforcer les liens d'amitié qui unissent si heureusement l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement italien a décidé d'élever au rang d'Ambassade sa Légation à Luxembourg. »

*

Réunion de la Commission belgo-néerlando-luxembourgeoise pour l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace à Luxembourg.

Le 27 septembre 1955 a eu lieu au Ministère des Travaux Publics à Luxembourg la Ve Réunion de la Commission belgo-néerlando-luxembourgeoise pour l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace sous la haute autorité des Ministres des Travaux Publics de Belgique, des

Pays-Bas et du Luxembourg. L'ordre du jour comportait notamment les points suivants: Communications concernant les termes juridiques et techniques en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace; communications du Président M. Linthorst Homan concernant les conséquences urbanistiques de l'emplacement des barrages dans le « plan Delta »; note sur la carte touristique des pays Benelux; détermination du programme des travaux pour 1955-1956.

Notons qu'à cette Ve Réunion de la Commission belgo-néerlando-luxembourgeoise pour l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace prirent part les Ministres des Travaux Publics des trois pays du Benelux, MM. Vanaudenhove (Belgique), Witte (Pays-Bas) et Bodson (Luxembourg), ainsi que l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, le Baron Prosper Poswick. Le discours de bienvenue fut prononcé par M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics à Luxembourg.

*

Conférence pour l'Amendement de la Convention de Varsovie relative à la responsabilité du Transporteur aérien.

Convoquée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale à La Haye, la Conférence plénipotentiaire pour l'amendement de la Convention de Varsovie relative à la responsabilité du transporteur aérien a terminé ses travaux le 6 septembre 1955. Cette conférence fut fréquentée par les délégations de 44 pays et de 8 organisations internationales.

Le Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et M. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement.

La Conférence a abouti à la signature d'un protocole atténuant le formalisme rigide de l'ancien texte en ce qui concerne la rédaction du titre de transport; portant la limite de responsabilité du transporteur aérien de 125.000 à 250.000 francs « Poincaré »; limitant les cas de la grave sanction d'illimitation de responsabilité du transporteur aérien; précisant que les préposés, objet d'une action personnelle, seraient protégés de même manière que le transporteur lui-même et donnant finalement de meilleures définitions juridiques.

*

Le nouveau Chef de la Délégation britannique auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Le 17 août 1955, Sir William Meiklereid, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, a pris à Luxembourg le poste de Chef de la Délégation britannique auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Sir William Meiklereid est le successeur de Sir Cecil Weir, ancien Chef de la Délégation britannique. Au nom de la Haute Autorité de la C. E. C. A., Sir William Meiklereid fut reçu par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est installée depuis trois ans à Luxembourg.

Ce fut le 10 août 1955 que la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier célébra le 3e anniversaire de son installation à Luxembourg. Ce fut en effet le 10 août 1952 que la Haute Autorité de la C. E. C. A. inaugurait ses travaux à Luxembourg après que la conférence de Paris des 23, 24 et 25 juillet 1952 eut désigné notre Capitale comme siège provisoire des différents organes et comme lieu de démarrage des activités du Plan Schuman (voir « Bulletin d'Information » 1952, page 145).

A l'occasion du 3e anniversaire de l'installation à Luxembourg de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, fit la déclaration suivante:

« Il y a trois ans, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier entrait en fonction à Luxembourg. Pour la première fois en Europe, six nations que séparait autrefois l'antagonisme de leurs économies nationales, avaient décidé de créer une autorité commune et de lui donner les moyens de prendre en toute indépendance, et par delà leurs souverainetés nationales, des décisions valables dans les six pays à l'intérieur du secteur économique très vaste que le Traité confiait aux soins de la Haute Autorité. L'expérience obtenue pendant ces trois années montre que le fonctionnement des premières institutions européennes a créé des conditions nouvelles d'activité économique dans les industries de base d'un marché de 160 millions de consommateurs; les méthodes qui ont été employées pour appliquer le Traité ont déjà contribué à l'un des objectifs fondamentaux du Plan Schuman: l'élimination des antagonismes nationaux.

L'expérience de la Communauté a également montré qu'un marché commun requiert l'existence d'une autorité indépendante des pays, douée de pouvoirs définis et de moyens financiers capables de gérer les clauses de sauvegarde rendues nécessaires pour la libéralisation des échanges et l'intensification de la concurrence, capables aussi de surveiller et de sanctionner l'application de règles communes.

Cette expérience, acquise depuis le 10 août 1952, la Haute Autorité l'apporte aujourd'hui aux représentants des six pays européens à Bruxelles pour mettre en œuvre les décisions prises à Messine concernant la poursuite d'une

édification européenne dont la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne constitue que la première étape. »

*

Nouvel Attaché agricole des U. S. A. pour la Belgique et le Luxembourg.

Le 14 septembre 1955, le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique communique la nomination de M. John Kross, Professeur d'Agronomie à l'Université de Wisconsin, au poste d'Attaché agricole des Etats-Unis pour la Belgique et le Luxembourg. Le diplomate nouvellement nommé rejoindra son poste le 20 octobre 1955.

*

M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et M. Albert Borschette, Secrétaire à l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles, d'une part, et M. Laszlo Kovacs, Chargé d'Affaires de Hongrie à Bruxelles, d'autre part, ont procédé, le 10 septembre, à l'échange des instruments de ratification de l'Accord relatif à l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois nationalisés en Hongrie, signé à Budapest, le 1er février 1955, entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la République Populaire de Hongrie.

*

Le Référendum en Sarre.

Fin septembre 1955, la Commission Européenne pour le Référendum en Sarre a sollicité auprès du Gouvernement luxembourgeois l'envoi de 350 à 400 observateurs pour le référendum du 23 octobre 1955 concernant le statut de la Sarre.

Distinctions honorifiques

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a daigné conférer à M. Georges Thorn, Directeur Général du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, et à M. Fernand Turk, Secrétaire Général du Comptoir Métallurgique Luxembourgeois S. A. « Columeta », la Croix d'Officier dans Son Ordre d'Orange-Nassau. Le Ministre des Pays-Bas à Luxembourg a remis ces hautes distinctions au cours d'une réception à l'Ambassade, le 8 septembre 1955.

*

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a daigné conférer à M. Henri Roger, ancien Directeur Général de la S. A. Hadir, l'insigne de Commandeur de Son Ordre d'Orange-Nassau. Cette haute distinction fut remise par le Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, le 12 septembre 1955.

*

Le 20 septembre 1955, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a daigné conférer à M. R. L. Peeters, Président des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs Belges, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et à M. J. Nougarède, Président des Hôteliers, Cafetiers et Restaurateurs Français, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

*

Le 9 septembre 1955, S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, a remis à M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II.

*

Le 23 septembre 1955, S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, a remis à M. Charles-Léon Hammes, Juge à la Haute Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les insignes de Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

*

Le 28 septembre 1955, S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, a remis à M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne.

Nouvelles diverses

Le Baptême
de la Princesse Christine de Ligne à Belœil.

Dimanche, 14 août 1955, eut lieu en l'église paroissiale de Belœil le baptême de la Princesse Christine, quatrième enfant du Prince Antoine de Ligne et de la Princesse Alix de Luxembourg. La cérémonie s'est déroulée à l'issue de la grand-messe en présence d'une foule nombreuse. Le parrain de l'enfant était le Prince Baudouin de Ligne et la marraine, la Princesse Elisabeth de Luxembourg, qui était représentée par la Princesse Eugène de Ligne.

*

La construction du barrage de la Haute-Sûre.

M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, a inauguré le 30 juillet les travaux de construction du barrage de la Haute-Sûre.

*

«Festival International de Théâtre en Plein Air» à Wiltz.

A Wiltz eut lieu, du 28 juillet au 7 août, le « Festival International de Théâtre en Plein Air 1955 ». Cette année, « Les Amis du Festival de Wiltz », association chargée de l'organisation, avaient porté au programme « Le Jeu des Quatre Fils Aymon », de Herman Closson, interprété par l'ensemble du Théâtre National de Belgique, pièce qui a été jouée par cet ensemble près de 400 fois en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie et en Amérique, et « Hamlet », de Shakespeare, dans une mise en scène de Johannes Klein, avec le concours de Klaramaria Skala, Hilde Weissner, Vasa Hochmann, Albin Skoda, Reinhold Siegert, Eugène Heinen et Joseph Nœrden, ainsi que l'ensemble du Festival de Bad Hersfeld (Autriche), l'ensemble « Les Compagnons de la Scène » de Luxembourg et un groupe régional de Wiltz.

Ce fut dans le nouvel amphithéâtre, d'une contenance de 2300 places assises, aménagé dans le cadre du château médiéval de Wiltz, qu'eurent lieu les représentations qui étaient placées sous le haut patronage de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et sous les auspices de LL. EE. MM. les Ambassadeurs et Ministres accrédités à Luxembourg, de MM. les Membres du Gouvernement, des autorités du pays, du Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen, de la Section Luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale, de l'Office National de Tourisme, de la Municipalité et du Syndicat d'Initiative de Wiltz.

Parallèlement aux représentations théâtrales du Festival s'est tenue dans les salons de l'Administration municipale de Wiltz une grande exposition « Shakespeare », rassemblant des documents uniques provenant de la collection de l'« Institut für Theaterwissenschaften » et de la collection privée du Dr Carl Niessen. La Bibliothèque Nationale était représentée par des éditions françaises, allemandes et anglaises et le « British Council » avait offert des planches donnant les détails historiques sur la vie du grand dramaturge anglais.

*

Assemblée générale
de la Section Luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe à Diekirch.

Le 5 septembre 1955, la Section Luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe a tenu son Assemblée générale annuelle à Diekirch. A cette Assemblée générale prirent part de nombreux bourgmestres et représentants communaux. Les débats furent présidés par M. le Député-Maire Antoine Krier (Esch-sur-Alz.) et les délégués entendirent notamment une allocution d'introduction du Président qui retraça en termes émus le souvenir de feu M. Hubert Clément, pionnier de l'idée d'unification des communes européennes. Le Secrétaire de la Section Luxembourgeoise, M. le Bourgmestre Henry Cravatte (Diekirch), soumit le rapport sur les activités de la Section depuis l'Assemblée générale d'août 1954 et il en résulte qu'au moment présent 80 communes luxembourgeoises font partie de la Section Luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe.

Finalement, les délégués procédèrent à l'élection du Bureau national qui se compose comme suit: Président: M. Antoine Krier (Esch-sur-Alz.), Vice-Président: M. Victor Prost (Grevenmacher), Secrétaire Général: M. Henry Cravatte (Diekirch), Assesseurs: MM. Léon Eberhardt (Bettembourg), Jean-Pierre Everard (Perlé), Joseph Gœdert (Grosbous), Emile Hamilius (Luxembourg), Président du Conseil des Communes d'Europe, Auguste Hansen (Mertert), Jean Linster (Mondorf-les-Bains), Camille Mersch (Hesperange), Georges Mersch (Troisvierges).

*

Benelux en chiffres.

D'une étude, faite par le Secrétaire Général de l'Union douanière belgo-luxembourgeoise, il résulte que Benelux compte 19,6 millions d'habitants, dont 8,8 millions pour la Belgique, 10,5 millions pour les Pays-Bas et 305.000 pour le Luxembourg. La main-d'œuvre civile de Benelux se chiffre à 7,5 millions d'unités, soit 39,8 % de la population totale. Elle se répartit de la manière suivante (par ordre d'importance en pourcentage du total): industries manufactu-

rières 32,8 %, services 17,5 %, commerces, banques et assurances 15, 3 %, agriculture, sylviculture et pêche 12, 3 %, bâtiment et construction 7,2 %, transports et communications 6,6 %, industries extractives 3,3 %, électricité, gaz, eau et services d'hygiène 0,8 %. Les chômeurs complets pour l'ensemble du Benelux ont représenté 3,7 % de la main-d'œuvre civile en 1954 (5,3 % pour la Belgique, 2,5 % pour les Pays-Bas et 0,3 % pour le Luxembourg).

Le commerce extérieur a fait l'objet d'une analyse statistique détaillée. Il en ressort que le total des importations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise s'établit pour 1953, dernière année complètement recensée, à 39,6 millions de tonnes, pour les Pays-Bas à 33,6 millions de tonnes, soit au total 73,2 millions de tonnes.

Le total des exportations pendant la même année s'élevait pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise à 24,7 millions de tonnes et pour les Pays-Bas à 20,1 millions de tonnes, soit pour le Benelux quelque 44,8 millions de tonnes.

L'importance commerciale du Benelux apparaît plus vivement par la comparaison avec quelques autres pays.

Pour l'année 1953, la valeur totale des importations Benelux est de 4 milliards de dollars et celle des exportations de 3,6 milliards. L'Allemagne occidentale s'inscrit pour 3,8 milliards de dollars à l'importation et 4,4 milliards de dollards à l'exportation. La France s'attribue à l'importation 4,2 milliards de dollars et à l'exportation 4 milliards. Nos deux grands voisins atteignent donc à peu près le même niveau commercial extérieur, mais avec une population qui est de loin supérieure à celle du Benelux.

*

Salaires et Revenus des ouvriers mineurs et sidérurgiques dans les pays de la C. E. C. A. Statistique comparative.

La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a rendu publiques les conclusions d'une enquête qu'ont menée ses services au sujet des revenus et salaires réels, pendant l'année 1953, des ouvriers mineurs et sidérurgistes des pays membres. Pour rendre comparables les différents revenus nominaux, les experts de la C. E. C. A. ont établi des « taux d'équivalence du pouvoir d'achat » en se basant sur les prix de 220 articles et en tenant compte de la diversité des habitudes de consommation d'un pays à l'autre (panier de consommation). Les revenus, tous exprimés en francs belges, s'entendent déduction faite des impôts et des cotisations sociales incombant à l'ouvrier, mais comprennent les allocations familiales et autres avantages similaires.

La comparaison des chiffres publiés par la C. E. C. A. met en lumière la position favorable de la main-d'œuvre luxembourgeoise. Dans la sidérurgie, les ouvriers luxembourgeois se classent au premier rang avec un revenu annuel de 76.275,— francs pour l'ouvrier marié sans enfants et de 94.197,— francs pour les hommes mariés ayant deux enfants. Ils sont suivis de leurs collègues belges, pour lesquels les montants respectifs s'établissent à 67.074,— et 77.874,— francs. Ceux-ci sont de 56.763,— et 61.485,— francs pour l'Allemagne, de 54.849,— et 62.181,— francs pour les Pays-Bas, de 52.720,— et 60.227,— francs pour la Sarre, de 49.807,— et 66.460,— francs pour la France et de 46.051,— et 53.099,— francs pour l'Italie.

*

Cérémonie à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon.

Le 14 août 1955 s'est déroulée à l'Ecole d'Infanterie d'Arlon une brillante cérémonie à l'occasion de l'entrée à l'Ecole de la 25e session de candidats officiers de réserve luxembourgeois. Cette 25e session porte le nom de « Prince Henri de Luxembourg »; elle est forte de trois pelotons et comprend 41 élèves luxembourgeois et 120 élèves belges.

En présence de nombreuses personnalités de la vie civile et militaire, dont M. Spinoy, Ministre de la Défense Nationale de Belgique, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée du Luxembourg, S. Exc. le Baron Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Colonel B. E. M. Corstiens, Commandant l'Ecole d'Infanterie, prit la parole pour définir la signification de cette mémorable journée. Après le baptême de la session « Prince Henri de Luxembourg », les couleurs luxembourgeoises et belges montèrent au mât d'honneur, saluées par les hymnes nationaux des deux pays. Une prestation de serment des jeunes officiers et un défilé des élèves de l'Ecole d'Infanterie clôturèrent la cérémonie.

*

La contribution belgo-luxembourgeoise à la campagne de Corée.

A l'occasion de la signature, par l'Ambassadeur de Belgique à Washington, le 31 août 1955, de la Convention relative aux arrangements financiers concernant le soutien logistique fourni par le Département de l'Armée des Etats-Unis au bataillon de volontaires belgo-luxembourgeois en Corée, M. Roderick, Secrétaire adjoint de l'Armée des Etats-Unis, a pris la parole pour rappeler la participation luxembourgeoise et belge à la campagne de Corée:

« Je saisis cette occasion, a déclaré le Secrétaire adjoint, au nom du Président Eisenhower, du Secrétaire d'Etat pour l'Armée et du peuple américain, pour remercier le Gouvernement belge et le Gouvernement luxembourgeois, dont les forces ont servi avec le bataillon belge, pour la contribution exceptionnelle apportée par ces forces à la cause de la liberté en Corée.

C'est pour moi un plaisir de rappeler que le bataillon belge et avec lui le détachement luxembourgeois ont reçu le United States Distinguished Unit Citation, le 1er novembre 1951, pour l'accomplissement exceptionnel de leur mission et leur extraordinaire héroïsme dans l'action contre l'ennemi sur les rives de l'Imjin, au cours de la période du 20 au 26 avril 1951.

La citation déclare encore que "le bataillon belge et le détachement luxembourgeois ont fait preuve de tant de vaillance, de tant de détermination et de tant d'esprit de corps dans l'accomplissement de leur mission, dans des conditions extrêmement difficiles et périlleuses qu'ils méritent d'être distingués et placés au-dessus des autres unités participant à cette action".

Dans le monde entier, des hommes, attachés à la liberté, se joignent, j'en suis sûr, aux Etats-Unis pour exprimer leur admiration devant les services héroïques rendus en Corée à la cause de la liberté par le bataillon belge et le détachement luxembourgeois. »

*

Remise d'un drapeau au 8e Régiment d'Infanterie de l'Armée.

A l'occasion des manœuvres annuelles, l'Armée avait procédé au rappel des réservistes et le lieu de rassemblement avait été fixé à Diekirch dans le nouveau camp militaire.

Dimanche, 28 août, eut lieu sur la Place Guillaume à Diekirch la cérémonie de la remise du drapeau à cette unité. Vers 10 heures, le Commandant du Groupement Tactique Régimentaire (GTR), le Capitaine Meyer, passa en revue les soldats alignés en carré ouvert. Le 8e Bataillon était placé sous le commandement du Capitaine Joseph Wagner. Sur la tribune d'honneur érigée d'un côté de la vaste place avaient pris place les personnalités invitées, dont M. André Origer, Commissaire de district, Membre du Conseil d'Etat, M. Henry Cravatte, Bourgmestre, et les Echevins Molitor et Herr, ainsi que de nombreux représentants de la vie publique, ecclésiastique et militaire, dont le Major Fallardeau, Conseiller militaire du SHAPE.

Après que le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, eut passé la troupe en revue, ce fut l'arrivée de M. le Ministre Pierre Frieden, remplaçant M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, accompagné de M. Emile Glauden, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée. Le Ministre ayant passé lui aussi la troupe en revue, M. Pierre Frieden, Ministre de la Force Armée ff., le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, ainsi que le Capitaine Meyer, Commandant du G. T. R., prirent place devant la troupe alignée au garde-à-vous. Le Capitaine-Aumônier Meyers ayant béni drapeau et fanions et la Musique de la Garde grand-ducale exécutant la sonnerie « Letzeburg de Letzeburger », M. le Ministre Pierre Frieden remit au Commandant du 8e Bataillon le drapeau, alors que le Chef d'Etat-Major, le Colonel Guillaume Albrecht, remit les fanions aux Commandants des différentes Compagnies. La cérémonie fut clôturée par la sonnerie « Letzeburg de Letzeburger ».

Drapeau et fanions furent ensuite portés devant le front de la troupe et, au passage, chaque Compagnie tira une salve d'honneur.

Finalement, les Officiers et Sous-Officiers de réserve prêtèrent devant le Ministre de la Force Armée ff. et devant le Chef d'Etat-Major de l'Armée le serment militaire suivant: « Je jure fidélité à la Grande-Duchesse, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat, et soumission à la discipline militaire, ainsi Dieu me soit en aide. »

Après l'exécution de l'hymne national, la troupe défila devant la tribune d'honneur en tenue de campagne.

*

Les manœuvres d'automne de l'Armée luxembourgeoise.

Le 11 septembre 1955 ont commencé au Camp de Bitche (France) les annuelles manœuvres d'automne de l'Armée luxembourgeoise. Ces manœuvres 1955 qui portaient la dénomination « Exercice Bitche » ont duré jusqu'au 21 octobre. Etaient appelés sous les drapeaux pour vingt et un jours: un bataillon d'infanterie, un bataillon d'artillerie, un peloton médical, un peloton de mortiers lourds, un peloton de transports et des éléments de différents autres services. Les exercices se sont déroulés en partie dans le Grand-Duché, en partie à Bitche (Lorraine) ainsi que dans la région arlonnaise, donc en collaboration avec les autorités militaires françaises et belges.

*

Invalides belges et néerlandais à Luxembourg.

Sur l'invitation de l'Association des invalides de guerre luxembourgeois, un groupe d'invalides belges et néerlandais a fait une visite dans le Grand-Duché les 20 et 21 septembre.

Venant de Bastogne, les invalides furent accueillis à la frontière par une délégation de leurs camarades luxembourgeois, sous la conduite du Président Fischbach. Une réception officielle leur fut offerte par la ville martyre de Wiltz.

Après avoir logé à Echternach, les invalides ont visité une usine métallurgique à Esch-Belval et ont assisté à un déjeuner. Ils visitèrent également la Moselle luxembourgeoise, où ils furent reçus dans deux coopératives.

Longeant la Moselle et la Sûre, les invalides regagnèrent alors Echternach, d'où ils sont repartis pour leurs pays très satisfaits de leur séjour.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

1er août: A Wiltz s'ouvre le « Festival International du Théâtre 1955 » en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, de S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre d'Italie, de S. Exc. le Dr Karl Wilde, Ministre de la République fédérale allemande, ainsi que de MM. Anderson et Wright, Conseillers de Légation près la Légation du Royaume-Uni. Au programme figure « Hamlet », de Shakespeare. En même temps, une « Exposition Shakespeare » ouvre ses portes.

6 août: A Greiveldange, les Caves Coopératives des Vignerons de Greiveldange fêtent le 25e anniversaire de leur fondation.

7 août: « Journée Cantonale » des Corps des Sapeurs-Pompiers à Bertrange.

A Larochette se déroule la « Grande Fête du Château », traditionnelle fête à caractère folklorique.

A Grevenmacher a lieu un grand concours international de pêche sportive avec la participation de plus de 40 clubs de pêcheurs sportifs.

La nouvelle station de pompage d'eau de Fischbach est inaugurée en présence de M. François Simon, ancien Ministre, de M. Auguste Wirion, Ingénieur-Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, de M. le Chanoine Dr Kayser, Curé-Doyen de Mersch, ainsi que des membres du Conseil communal de Fischbach.

A Bettembourg est inauguré le Monument aux Morts de la Guerre 1940-1945 en présence des autorités gouvernementales, communales et ecclésiastiques. M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, prononce le discours d'inauguration.

A Echternach, inauguration dans les salons de l'ancienne Abbaye de la Ve Exposition des « Amis de l'Art » en présence de M. le Bourgmestre Joseph Relles, de M. le Directeur honoraire Jean Limpach, Président du Syndicat d'Initiative, et de M. le Directeur Mathias Thinnes, Président de la société organisatrice.

La société mandoliniste « La Lyre » de Godbrange inaugure son nouveau drapeau.

13 août: Au Musée de l'Etat à Luxembourg s'ouvre une exposition de tableaux et de dessins du peintre luxembourgeois Paul de Pidoll (1882-1954).

A Clervaux a lieu l'inauguration du « 8e Salon National d'Art Photographique », organisé par le photo-club local « Entraide ».

14 août: A Clemency, le Corps des Sapeurs-Pompiers fête le cinquantenaire de sa fondation en présence de nombreuses personnalités, dont M. François Simon, ancien Ministre qui remet un nouveau drapeau au Corps jubilaire.

L'épreuve internationale de moto-cross « Grand Prix de la Ville d'Ettelbruck », disputée à Ettelbruck et comptant pour le Championnat d'Europe de cette spécialité, est enlevée par l'Anglais Archer devant le Suédois Nilsson.

A Huncherange est célébrée, suivant une tradition datant du XVIe siècle, la Fête de Saint-Hippolyte avec bénédiction des chevaux.

« Fête des Roses » à Mondorf-les-Bains avec élection de la Reine des Roses. Un concert donné par la Musique de la Garde grand-ducale et un feu d'artifice marquent cette journée qui compte parmi les plus brillantes de la saison thermale 1955.

Au Grund, la Section Saint-Donat de la Jeunesse Ouvrière Catholique fête le 20e anniversaire de sa fondation en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et du Député-Echevin M. Nicolas Rollinger.

21 août: Le « Festival du Fer » de Differdange connaît un beau succès. Des milliers de spectateurs et en présence de nombreux invités d'honneur, parmi lesquels sont notés M. Aug. Collart, Chambellan e. s. e., Représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Charles Reichling, Chef de Cabinet près la Haute Autorité de la C. E. C. A., plusieurs bourgmestres et députés ainsi que des personnalités de la vie économique, culturelle et communale, assistent à un défilé de chars aux motifs folkloriques relatant la genèse et l'histoire de la cité du fer. La journée est clôturée par la représentation de la pièce « Am Minett sengt eng Nuechtigall », texte d'Eugène Bernard, musique d'Asca Rampini.

A Luxembourg-Ville s'ouvre la Schobermess, fête traditionnelle aux multiples réjouissances.

26 août: Au Ministère des Transports a lieu la projection du film « Chaleur du Foyer », réalisé par l'association « Gaz de France ». Cette représentation est placée sous les auspices du Ministère des Transports et de l'Electricité.

28 août: La section d'Esch-sur-Alzette de l'Association des Conducteurs d'Autos Luxem-

bourgeois (A. C. A. L.) invite à la Fête Saint-Christophe et à la bénédiction des véhicules automobiles à Esch-sur-Alzette.

La Confrérie de Saint-Fiacre, association des jardiniers et horticulteurs, fondée en 1808, fête son Patron par un service religieux en l'Eglise Cathédrale.

A Rome, sur le difficile circuit de Frascati, se déroulent les épreuves du Championnat du Monde de Cyclisme sur Route en présence de nombreuses personnalités, dont M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du Comité Olympique Luxembourgeois et de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois, Membre du Comité Directeur de l'Union Cycliste Internationale. La course des coureurs professionnels, longue de 293 km, voit le Luxembourgeois Jean-Pierre Schmitz, prendre la 2e place au classement final derrière le Belge Constant Ockers, Champion du Monde 1955-1956.

29 août: La Fédération Nationale des Patrons Bouchers et Charcutiers fête la Saint-Barthélémy par un service religieux en l'Eglise Cathédrale.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

1er septembre: L'Association Radio-Luxembourg organise un concours photographique national sous le titre « Les applications de l'électricité et de l'électronique dans la vie moderne ».

3 septembre: Dans les vitrines du bureau de voyages Jean Hannes à Luxembourg, le photo-club « Caméra-Luxembourg » présente une exposition commémorative des œuvres de ses membres défunts J.-P. Wiwinius et Major Joseph-Michel Weis, Président du club de 1945 à 1955.

En présence de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, M. le Député-Maire Jean Fohrmann, M. André Wurth, Commissaire de district, un nouveau bâtiment d'écoles est inauguré à Dudelange.

4 septembre: L'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg organise à l'aéroport du Findel une « Journée de l'Hélicoptère » avec baptêmes de l'air dans l'appareil Sikorski-S-55.

L'Union des Timbrophiles Luxembourgeois organise à l'occasion du 65e anniversaire de sa fondation une Exposition philatélique et numismatique avec le concours de l'Administration des P. T. T. en présence de nombreuses personnalités, dont M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et M. Emile Raus, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration des P. T. T.

A Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Arbechter-Verband » commémore la Grève de septembre 1942 en déposant des fleurs sur la tombe du Député Léon Weyrich, mort pour la Patrie. M. le Député-Maire Jean Fohrmann prononce l'allocution de circonstance.

A l'occasion de son 43e Congrès annuel tenu à Metz, la Confédération Nationale Française des Artisans se rend au Grand-Duché pour visiter l'Exposition Nationale de l'Artisanat et pour entreprendre une excursion à travers le pays.

A Schwebsange est célébrée la traditionnelle « Fête du Vin » avec bénédiction de la statue de « Notre-Dame des Vignes » par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur.

En présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui prononce une allocution, le nouveau bâtiment d'écoles de Reisdorf est rendu à sa destination.

7 septembre: A Mondorf-les-Bains s'ouvrent les Journées d'Etudes du Comité Européen Permanent des Congrès Internationaux de Lutte contre les Ennemis des Plantes.

10 septembre: A la Halle d'Exposition de Limpertsberg a lieu la remise des diplômes et prix aux meilleurs maîtres et compagnons de l'artisanat à l'occasion de la « Promotion du Travail 1955 ». A côté de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, de nombreuses personnalités gouvernementales et artisanales assistent à cette cérémonie.

11 septembre: A Stolzembourg a lieu en présence de M. Auguste Collart, Chambellan e. s. e., Représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, la consécration de l'église paroissiale rénovée par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, et Mgr. Jacques Mangers, Evêque d'Oslo.

A Echternach se déroule la traditionnelle Fête Nationale du Travail et de la Terre, organisée annuellement par le « Jongbauerena Wenzerbond ». Le matin a lieu un service religieux solennel célébré par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, en la Basilique

et l'après-midi se forme le cortège folklorique, auquel assistent de la tribune d'honneur M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. François Simon, ancien Ministre, de nombreux députés ainsi que des personnalités civiles et ecclésiastiques.

14 septembre: A l'occasion du 10e anniversaire du disque «Victory», la firme Discopress invite les discophiles des pays du Benelux à visiter le Grand-Duché et notamment les installations de Radio-Luxembourg.

15 septembre: A l'occasion de la rentrée des Cour et Tribunaux de Justice, une messe est dite en l'église Saint-Michel.

16 septembre: La Fédération Luxembourgeoise de Basketball commémore le 20e anniversaire de sa fondation par un tournoi international de basketball, auquel participent les équipes nationales de France, de Belgique, de Grande-Bretagne et du Luxembourg.

17 septembre: A l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat, la Maison de couture Jeanne Lanvin de Paris présente ses dernières créations.

A Diekirch se tient la 23e Exposition nationale de chevaux, organisée par le Stud-Book en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier ainsi que de nombreuses personnalités.

18 septembre: L'Amicale des Anciens Combattants et Militaires du 151e Régiment d'Infanterie de Metz visite le Luxembourg.

La Fédération des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg tient son 41e Congrès national à Luxembourg. Au cours des travaux du Congrès, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, prend la parole et M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Capitale, reçoit les délégués à l'Hôtel de Ville. L'après-midi se déroule devant l'Hôtel de Ville à la Place Guillaume le défilé retraçant l'histoire des corps de sapeurs-pompiers en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Le défilé est clôturé par des démonstrations techniques.

Le Groupement des Sylviculteurs luxembourgeois tient son Assemblée générale annuelle à Echternach et visite différentes sylvicultures.

La Fédération des Pêcheurs Sportifs luxembourgeois participe avec une équipe sélectionnée au Championnat d'Europe de pêche sportive à Reading (Grande-Bretagne). L'équipe luxembourgeoise enlève ce Championnat en se classant première devant les équipes de sept autres nations.

20 septembre: Des invalides de guerre belges et néerlandais visitent le Grand-Duché de Luxembourg sur invitation de l'Association des Mutilés de Guerre et des Invalides luxembourgeois.

22 septembre: L'Union Internationale des Patrons Forgerons-Serruriers, dont le président est M. le Député Robert Schaffner, ancien Ministre, organise son 2e Congrès à Luxembourg en présence de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

24 septembre: En présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de M. le Député-Maire Emile Hamilius et d'autres personnalités est inauguré le nouveau bâtiment d'écoles de Bonnevoie-Sud.

25 septembre: La «Letzeburger Kanneraktio'n (L. K. A.)» et son périodique «Letzeburger Kanner» fêtent le 10e anniversaire de leur fondation.

Dans une ambiance extraordinaire, Grevenmacher, métropole de la Moselle luxembourgeoise, célèbre sa «Fête du Vin et du Raisin» au cours de laquelle a lieu un défilé folklorique.

A Metz, en présence de nombreuses personnalités, dont M. René Mayer, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., de M. le Président Robert Schuman, Ministre de la Justice de la République française, de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique du Luxembourg, de M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, inauguration de la Foire-Exposition Internationale et «Journée franco-luxemgeoise».

A Œtrange, l'autorité communale inaugure un nouveau bâtiment d'écoles en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui prononce une allocution de circonstance.

En présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, les équipes représentatives de football de Belgique (B) et du Luxembourg font match nul (3 buts à 3).

A Beggen, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, procède à la bénédiction des nouvelles orgues de l'église paroissiale.

A Echternach, la Fédération «Letzeburger Scouten» tient son annuelle «Journée des Chefs».

A l'airfield de Wiltz a lieu le «Challenge Air-Sport des Ardennes», épreuve réservée aux pilotes sportifs.

28 septembre: A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, un Service religieux solennel est célébré en l'Eglise Saint-Michel. S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier assiste à

l'office religieux de même que les Représentants du Corps diplomatique, les autorités gouvernementales, municipales et militaires.

30 septembre: A Luxembourg-Ville, la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois et l'Administration Municipale reçoivent les coureurs cyclistes Charly Gaul, Jempy Schmitz et Willy Kemp qui ont défendu vaillamment les couleurs sportives luxembourgeoises durant la saison 1954-1955. Prennent la parole M. le Député-Maire Emile Hamilius, M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président de la F. S. C. L., ainsi que M. Nicolas Frantz, double vainqueur de l'épreuve cycliste « Tour de France », Directeur technique de l'équipe luxembourgeoise.